



**Etude de la situation des violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Bujumbura-Mairie et Kayanza**

**Septembre 2016**

## Sigles et abréviations

ABUBEF	Association Burundaise du Bien Etre familial
ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ADDF	Association pour la Défense des Droits de la Femme
AFEV	Association en Faveur des Enfants Vulnérables
AMAVS	Association des Miséricordieux pour Assistance aux vulnérables du
Abagirampuhwe	VIH Sida
ANSS	Association Nationale de Soutien aux Séropositif et Malades du Sida
APRODH	Association pour la Protection des Droits Humains et des Prisonniers
BPS	Bureau Provincial de santé
CDFC	Centre pour le Développement Familial et Communautaire
DCE	Direction Communale de l'Enseignement
DPE	Direction Provinciale de l'Enseignement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FVS	Famille pour Vaincre le SIDA
HTRC	Hard to Reach Communities
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MSNDPHG	Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
MEEERS	Ministère de l'Education, de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
OAG	Organisation de l'Action Gouvernementale
OMS	organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non Gouvernementale
OPJ	Officier de Police Judiciaire
SACODE	Santé des Communautés pour le Développement
SBVS	Synergie Burundaise contre les Violences Sexuelles
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SWAA Burundi	Society For Women against Aids in Africa
TGI	Tribunal de Grande Instance
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

## Table des matières

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b>	<b>4</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>2. REVUE DE LA DOCUMENTATION SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU BURUNDI</b>	<b>10</b>
2.1. DEFINITIONS DES TERMES EN RAPPORT AVEC LES VBG	10
2.2. PROBLEMATIQUE DES VBG AU BURUNDI	12
2.3. ETAT DES LIEUX DES VBG DANS LES ECOLES	17
<b>3. METHODOLOGIE</b>	<b>20</b>
3.1. LA NATURE DE L'ETUDE	20
3.2. LES OUTILS DE RECOLTE DES DONNEES	20
3.3. L'ECHANTILLONNAGE	20
3.4. LA RECOLTE DES DONNEES	23
3.5. LE TRAITEMENT DES DONNEES DE L'ENQUETE	23
<b>4. LES RESULTATS DE L'ETUDE</b>	<b>24</b>
4. 1. TYPOLOGIE DES VBG LES PLUS COURANTES DANS LES ECOLES SECONDAIRES DE LA MAIRIE DE BUJUMBURA ET DE LA PROVINCE KAYANZA	24
4.2. LES AUTEURS ET LES VICTIMES DES VBG	32
4.3. LES CAUSES ET LES FACTEURS D'AMPLIFICATION DES VBG	34
4.4. LES CONSEQUENCES DES VBG DANS LES ECOLES SECONDAIRES DE BUJUMBURA ET KAYANZA	36
4.5. CONNAISSANCE ET APPRECIATION DES SERVICES OFFERTS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES VBG	40
4.6. LES DEFIS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES VBG DANS LES ECOLES SECONDAIRES	43
4. 7. LES PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES	45
4.8. LA CONTRIBUTION SPECIFIQUE DES ECOLES ET DES ACTEURS EDUCATIFS DANS LA LUTTE CONTRE LES VBG	47
4.9. ILLUSTRATION PAR DES CAS CONCRETS DE VBG	49
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>56</b>

## Liste des tableaux et graphiques

- Tableau 1 : Les types de violences relevées par les CDFC par province en 2015
- Tableau 2 : Les abandons et leurs motifs par Zones et par catégorie dans la Mairie de Bujumbura / Année Scolaire 2014-2015
- Tableau 3 : Les abandons et leurs motifs par Commune et par catégorie dans la D.P.E Kayanza / Année Scolaire 2014-2015
- Tableau 4 : Répartition de l'échantillon des élèves et des enseignants selon le sexe
- Tableau 5 : Les différentes VBG relevées par les enseignants et les élèves et leur fréquence
- Tableau 6 : Les 3 premières VBG les plus courantes à l'encontre des élèves
- Tableau 7 : Les auteurs des VBG les plus courants
- Tableau 8 : Les victimes les plus courantes des VBG
- Tableau 9 : Les causes des VBG dans les écoles secondaires
- Tableau 10 : Les conséquences de VBG dans les écoles secondaires
- Tableau 11 : Répartition des enquêtés selon leur opinion sur la réintégration facile des victimes des VBG
- Tableau 12 : Niveau de satisfaction par rapport aux services de prise en charge des victimes des VBG

### Graphiques :

- Graphique 1** : La tendance générale de la situation des grossesses en milieu scolaire de 2009 à 2015
- Graphique 2** : Cumul du nombre de grossesse en milieu scolaire au secondaire de 2009 à 2015 par province

## Résumé exécutif

L'étude sur la situation des violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Bujumbura Mairie et Kayanza était faite dans le cadre d'un projet d'« amélioration des moyens d'existence des communautés difficiles à atteindre ». Elle contribue à un des résultats du projet qui consiste en un soutien plus important pour la réduction des discriminations et violences basées sur le genre. Elle avait pour objectif global de contribuer à la documentation de l'ampleur des VBG dans les écoles secondaires, les facteurs favorisant, leur incidence sur la vie et l'avenir des victimes et les moyens efficaces pour agir sur ce fléau.

Pour aboutir à cet objectif, une méthodologie adaptée a été utilisée pour s'imprégner de la documentation disponible à ce sujet, récolter les données qualitatives et quantitatives et procéder à leur dépouillement, analyse et interprétation. Les outils de récolte des données ayant été diversifiées (questionnaire, entretien, fiche et récit de vie), nous sommes abouti à un pléthore de résultats qui une fois traités, allaient dans le même sens en se confirmant les uns les autres.

Ces résultats sont présentés en 9 axes :

- ✓ La typologie des VBG les plus rencontrées
- ✓ Les auteurs et les victimes des VBG
- ✓ Les causes et facteurs d'amplification des VBG
- ✓ Les conséquences des VBG
- ✓ La connaissance et l'appréciation des services offerts en matière de lutte contre les VBG
- ✓ Les défis de lutte efficace contre les VBG
- ✓ Les stratégies de lutte contre les VBG
- ✓ Le rôle des acteurs éducatifs dans la lutte contre les VBG
- ✓ Les cas concrets des victimes des VBG

La typologie des VBG les plus rencontrées montre que les grandes catégories des VBG sont les mêmes au Burundi et ailleurs, dans les écoles comme dans d'autres communautés. Seulement, leur manifestation peut s'avérer différente

conséquemment au contexte qui change. Les plus fréquentes par ordre d'importance sont les viols, le mariage forcé, les insultes et humiliations, les VBG liés au manque de matériel scolaire, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle... Il est donc clair que les violences sexuelles viennent en tête de liste parmi les VBG. Particulièrement, à l'encontre des élèves, les violences les plus rencontrées et par ordre d'importance sont :

1° Viol

2° Harcèlement sexuel

3° Exploitation sexuelle

Les auteurs et les victimes des VBG ont été présentés ensemble. Les 3 premières catégories des auteurs sont les commerçants, les élèves de sexe masculin (les camarades d'école des victimes), les enseignants. Pour les victimes, l'ordre est le suivant: les enfants orphelins, les enfants vivant chez des tuteurs, les enfants issus des familles pauvres. Il a été constaté que toutes les catégories d'auteurs possèdent un certain pouvoir de coercition (de contrainte) alors que la caractéristique principale des victimes est leur situation de vulnérabilité.

Les causes et les facteurs d'amplification des VBG ont été relevées d'abord dans les communautés en général puis dans les écoles secondaires en particulier. Les causes sont considérées comme celles directes, alors que les facteurs d'amplifications sont des contextes favorisant ou catalysant les VBG.

Dans les écoles, la faible performance des élèves, les faibles moyens de vie, la culture qui crée des inégalités entre filles et garçons, le manque d'informations sur les VBG constituent les causes et facteurs les plus importants et les plus nuisibles.

Quant aux conséquences des VBG sur les élèves, par ordre d'importance, nous retrouvons les grossesses précoces et non désirées, l'abandon scolaire, le redoublement, la baisse des résultats scolaires, les avortements, le rejet familial, les mariages précoces.

Il existe un enchaînement en fait qui se fait entre :

- la baisse des résultats scolaires, l'abandon et le mariage forcé
- les grossesses précoces, le rejet par la famille, l'abandon scolaire et le mariage forcé.

Concernant les services offerts en matière de lutte contre les VBG, il est à noter que certains ne savent pas quoi faire ni où aller en cas de VBG. Ceux qui connaissent les services où on peut aider les victimes des VBG ont cité prioritairement et premièrement le centre SERUKA, deuxièmement les CFDC, troisièmement la police, quatrièmement l'hôpital ou le centre de santé et cinquièmement l'administration communale. Et la majorité de ceux qui se sont exprimés se disent plutôt peu satisfaits des services offerts. Ceci est dû principalement au non aboutissement de la prise en charge globale, notamment les poursuites judiciaires des auteurs qui ne se font pas. Ils ont déploré l'inaccessibilité des lieux de prise en charge.

Les défis dans les interventions contre les VBG tiennent au contexte global de corruption, d'impunité et favoritisme, d'ignorance des victimes, des lois lacunaires, le tabou autour des violences et les défis en rapport avec la coordination des intervenants. La plupart des cas est tu et ceux connus trouvent très rarement une issue judiciaire rassurante. Les stratégies s'avèrent donc être la sensibilisation et l'information sur les VBG, surtout dans les écoles où les notions de VBG sont données par tel ou tel autre professeur "zélé" ou par le Directeur, en passant des fois par les parents. Mais un programme formel au niveau des écoles est à recommander.

En ce qui concerne les principaux axes stratégiques, la sensibilisation sur les VBG, le travail en synergie, la répression des VBG, la promotion de l'éducation sexuelle complète sont les axes sur lesquels il faut mener des actions concrètes pour juguler ce fléau.

La contribution spécifique des écoles et des acteurs éducatifs dans la lutte contre les VBG consiste au rôle des comités de gestion de l'école dans la sensibilisation sur les VBG, à la création et redynamisation des clubs au niveau des écoles et l'actualisation des programmes scolaires.

Ces trois niveaux permettraient une amélioration des connaissances sur les VBG, le respect des droits humains, les conséquences des VBG sur la vie des élèves en général et les élèves filles en particulier.

Des cas concrets de VBG ont été présentés à la fin de ce rapport pour illustrer toutes les données et leur interprétation. Ce sont des filles surtout qui ont été victimes des VBG qui nous font des témoignages de leurs douloureuses expériences. Mais il est à noter que des garçons aussi ne sont pas épargnés par ce fléau. Mais plus encore que chez les filles, les VBG chez les garçons se cachent derrière le silence.

Même si l'étude s'est particulièrement focalisée sur les VBG dans les écoles secondaires de la Mairie de Bujumbura et de Kayanza, elle a relevé aussi en parallèle les VBG qui se font dans les communautés de provenance des élèves. Aussi, l'on se donne comme hypothèse que dans les autres provinces du pays, le phénomène des VBG a la même ampleur, mais peut se manifester sous d'autres formes selon les contextes locaux. D'autres études sont à faire pour la compréhension globale du phénomène dans les écoles secondaires et au niveau national.

## 1. INTRODUCTION

Cette étude porte sur la *situation des violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Bujumbura-Mairie et Kayanza*. Elle a été faite dans le cadre global du projet d'« *amélioration des moyens d'existence des communautés difficiles à atteindre* ». Elle s'est focalisée sur la situation des VBG dans les DPE et les DCE des communes cibles de cette étude à savoir Kamenge, Buterere, Musaga et Kanyosha en Mairie de Bujumbura, Kayanza, Kabarore et Rango en province Kayanza. L'objectif général de l'étude était de contribuer à la documentation de l'ampleur des VBG dans les écoles secondaires. Quant aux objectifs spécifiques, il s'agissait de :

- ✓ Etablir la situation des VBG dans les DPE et les DCE des provinces et communes couvertes par le projet
- ✓ Identifier les causes profondes qui sont à l'origine des VBG
- ✓ Détecter les conséquences liées aux VBG au niveau social et communautaire
- ✓ Faire un mapping des acteurs dans le domaine, les initiatives menées, les progrès enregistrés et les lacunes qui subsistent
- ✓ Proposer des stratégies d'agir dans le cadre du projet d'amélioration des moyens d'existence des communautés difficiles à atteindre appuyé par Big Lottery Fund et les interventions futures.

Dans ce rapport, nous présentons d'abord le contexte de l'étude. Ensuite la méthodologie utilisée pour récolter et traiter les données. Les principaux résultats de l'investigation de terrain sont présentés et discutés selon les axes suivants :

- ✓ La typologie des VBG
- ✓ Les causes et les facteurs d'amplification
- ✓ Les conséquences des VBG dans les écoles secondaires de Bujumbura-Mairie et Kayanza
- ✓ Les intervenants et leurs interventions dans le domaine des VBG à Bujumbura Mairie et Kayanza
- ✓ Quelques cas concrets des VBG
- ✓ Propositions de stratégies de lutte contre les VBG.
- ✓ Conclusion et recommandations

## 2. REVUE DE LA DOCUMENTATION SUR LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU BURUNDI

La revue de la documentation a concerné les documents disponibles sur les VBG, en grande partie fournis par l'ACORD. Une base de données a été constituée et a permis de clarifier la signification de certains termes et de mettre en évidence le contexte burundais des VBG à travers différentes études faites dans le domaine, les documents stratégiques de politique de lutte contre ce fléau, les rapports des différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales.

### 2.1. Définitions des termes en rapport avec les VBG<sup>1</sup>

a) **La violence** : dans son rapport mondial sur la violence et la santé, l'OMS la définit comme : « l'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mauvais développement ou une carence ».

b) **La violence sexuelle** : également appelée **agression sexuelle**, elle consiste en un acte, une tentative, un commentaire ou une avance à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, comme pour les enfants, une manipulation affective ou un chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une personne à son désir propre par un abus de pouvoir, l'utilisation de la force ou de la contrainte ou sous la menace, implicite ou explicite.

Cette définition englobe le viol, la tentative de viol, la violence physique, sexuelle et psychologique, exercée au sein de la famille ou de la collectivité, les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants, les menaces et les humiliations à caractère sexuel, les violences liées à la dot, le mariage forcé, l'inceste, le viol conjugal, les mutilations génitales, l'insertion d'objets dans les organes

---

<sup>1</sup> Ministère des Droits de la Personne Humaine du Genre, Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, Janvier 2009.

génitaux, la violence non conjugale, la violence liée à l'exploitation, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements scolaires et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée.

**c) Les violences basées sur le genre :** la « Déclaration sur l'élimination de toutes formes de violence à l'égard des femmes » adoptée par les Nations Unies lors de leur Assemblée Générale en 1993, définit cette forme de violence dans son article 1 comme suit : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

**La violence basée sur le genre** est un terme générique pour tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes.

Les actes de VBG enfreignent/violent un certain nombre de droits humains universels protégés par les conventions et les instruments normatifs internationaux. Beaucoup — mais pas toutes les formes de VBG — sont des actes illégaux et criminels au regard des politiques et des législations nationales.

Aux quatre coins du globe, les VBG ont un impact plus significatif sur les femmes et les filles. L'expression « violence basée/fondée sur le sexe/sexiste » est souvent utilisée de manière interchangeable avec l'expression « violence à l'égard des femmes ». L'expression « violence basée/fondée sur le sexe/sexiste » souligne la dimension sexospécifique

**d) Le Viol/ la Tentative de viol** est un acte de relations sexuelles non consenties.

Le viol et la tentative de viol supposent l'usage de la force, de la menace de force et/ou de la coercition. Les efforts visant à violer une personne et qui n'aboutissent pas à une pénétration sont considérés comme une tentative de viol.

Le viol des femmes et des hommes est fréquemment utilisé en tant qu'arme de guerre, comme une forme d'attaque contre l'ennemi, caractérisant la conquête et l'humiliation de ses femmes ou de ses combattants masculins

captifs. Il peut servir à punir des femmes pour avoir transgressé des codes moraux ou sociaux, par exemple, ceux interdisant l'adultère ou l'ébriété sur la voie publique. Les femmes et les hommes peuvent aussi être violés lorsqu'ils sont en détention préventive ou en prison.

**e) La violence conjugale :** désigne toutes les formes de mauvais traitements qu'une personne peut subir de la part d'un partenaire de vie durant ou après une relation de couple. C'est un abus de pouvoir qui cause une perte de dignité ou de sécurité ainsi qu'un sentiment d'impuissance et d'isolement chez la personne qui en est victime. La violence conjugale regroupe toutes les formes d'agression physique, sexuelle, ou verbale, ainsi que les mauvais traitements émotifs. Cette violence peut varier en fréquence, en intensité et en durée, de même que par la présence ou l'absence de réciprocité dans les actes commis. Les enfants qui sont présents lors de ces épisodes de violence conjugale sont appelés « enfants exposés ». Selon les spécialistes, 60% des enfants témoins et victimes des violences familiales souffrent du syndrome de stress post-traumatique.

## 2.2. Problématique des VBG au Burundi

Au Burundi, les violences basées sur le genre sont une réalité. Elles constituent un grand problème de santé, de sécurité et de respect des droits de la personne humaine.

Aucune province n'est épargnée. Malgré cela, il est difficile de déterminer l'ampleur du phénomène du fait que ce type de violence est passé sous silence pour diverses raisons. Les victimes ont peur de représailles et/ou d'être stigmatisées par la société.

Cependant, quelques données chiffrées montrent une courbe toujours montante de l'ampleur des VBG au Burundi : « De 983 cas recensés en 2003, on est passé à 1930 cas en 2006, et 2089 en 2007. En moyenne, 38% des cas sont des enfants de moins de 15 ans. Durant la période 2003-2008, il a été recensé 34.000 victimes. Environ 2,6% de femmes ont été victimes d'un viol en 2009, et cette situation se complique parfois par la banalisation de ces crimes et l'impunité qui s'observe souvent à l'égard des auteurs de ces

forfaits, mais leurs besoins spécifiques ne sont pas suffisamment pris en compte dans les programmes de relèvement communautaire. »<sup>2</sup>

Le nombre élevé de cas signalés s'explique par le fait que les femmes acceptent aujourd'hui de briser le silence et de dénoncer les auteurs, grâce aux nombreux programmes de sensibilisation qui ont été développés par les organisations de défense des droits de la femme. Au niveau de la prise en charge des victimes, la communauté est de mieux en mieux organisée et des réseaux communautaires ont été mis en place pour favoriser l'assistance et la lutte contre les violences basées sur le genre.

En plus, le viol quant à lui seul est une preuve éloquent. Lors des consultations sectorielles par exemple, la Responsable du Centre Seruka, a indiqué les chiffres des victimes du viol recherchant les soins chez SERUKA augmentent de plus en plus. Elle a ajouté que cette augmentation serait due entre autres au fait que les victimes sont de plus en plus informées et cherchent à être prises en charge plus qu'avant. Il a aussi souligné que le profil des victimes n'a pas changé : 97% sont des femmes et filles contre 3% de garçons et hommes ; la majorité des victimes étant des mineurs : un quart des victimes aurait moins de 15 ans tandis que un tiers a moins de 12 ans. Pour ce qui est des agresseurs, ils sont connus des victimes dans les 2/3 des cas : il s'agit des proches et des gens de la famille de la victime. Les agressions du fait des gens en uniforme semblent se stabiliser autour de 7-8% depuis 3 ans. Mais ici aussi, dans la plupart des cas l'agresseur est une personne connue de la victime.<sup>3</sup>

Le tableau en dessous étaye l'ampleur des VBG en 2015 au niveau national. Le Centre pour le Développement Familial et Communautaire (CDFC) met en exergue les typologies des VBG, les statistiques selon les provinces et les chiffres selon les victimes de ces VBG c'est à dire les femmes comme groupe vulnérable.

---

<sup>2</sup> MSNDPHG (2012) ; Politique National Genre.

<sup>3</sup> MSNDPHG (2009) . Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences basées sur le Genre.

Selon ce tableau la province de Gitega se positionne en premier et le second est la province Kirundo. Il montre également les violences les plus récurrentes entre autres les violences sexuelles, les violences physiques, les violences socioéconomiques, les violences psychologiques et aussi les tueries au niveau national en 2015. Ces dernières se retrouvent dans les violences basées sur le genre.

**Tableau 1: les types de violences relevées par les CDFC Par province en 2015**

ANNEE 2015	Types de violences												TOT/PROV	
	Sexuelles		Physiques		Socio-économiques		Psychologiques		Tueries		Total			
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
<b>CDFC</b>														
BUBANZA	0	43	3	33	23	254	7	110	1	0	34	440	474	12e
BUJA MAIRIE	3	45	116	72	18	82	26	76	6	2	172	274	446	14e
BUJA RURAL	4	78	6	68	32	124	8	75	0	1	48	350	398	15e
BURURI	0	77	63	127	62	145	57	113	2	2	184	463	647	9e
CANKUZO	0	34	1	56	1	34	0	48	2	3	3	179	182	18e
CIBITOKÉ	3	214	39	183	29	404	26	295	1	3	103	1029	1132	5e
GITEGA	18	246	113	429	273	865	162	594	7	8	605	2213	2818	1er
KARUSI	27	87	42	100	73	235	57	162	0	0	195	577	772	8e
KAYANZA	0	21	39	246	197	531	177	463	2	3	415	1256	1671	4e
KIRUNDO	5	155	296	485	266	474	293	452	0	1	860	1567	2427	2e
MAKAMBA	0	60	7	62	22	100	26	80	0	2	54	302	356	16e
MURAMVYA	1	99	1	105	9	366	8	431	0	4	19	1005	1024	7e
MUYINGA	0	111	97	150	111	174	141	247	7	9	356	691	1047	6e
MWARO		69	4	78	11	186	7	102	0	1	19	439	458	13e
NGOZI	2	83	6	26	38	237	34	196	3	4	83	544	627	10e
RUMONGE	0	12	17	66	32	184	30	184	2	4	82	466	548	11e
RUTANA	1	84		81	1	96		56	1	5	3	322	325	17e
RUYIGI	5	40	49	365	105	667	169	777	7	2	335	1973	2308	3e
TOT NATION H-F	69	1558	899	2732	1303	5158	1228	4461	41	54	3540	14090		
TOT GEN	1624		3631		6461		5689		103		17659			
% H-F	4,2%	95,8%	24,8%	75,3%	20,2%	79,8%	21,6%	78,4%	44,7%	55,3%	20,3%	79,6%		

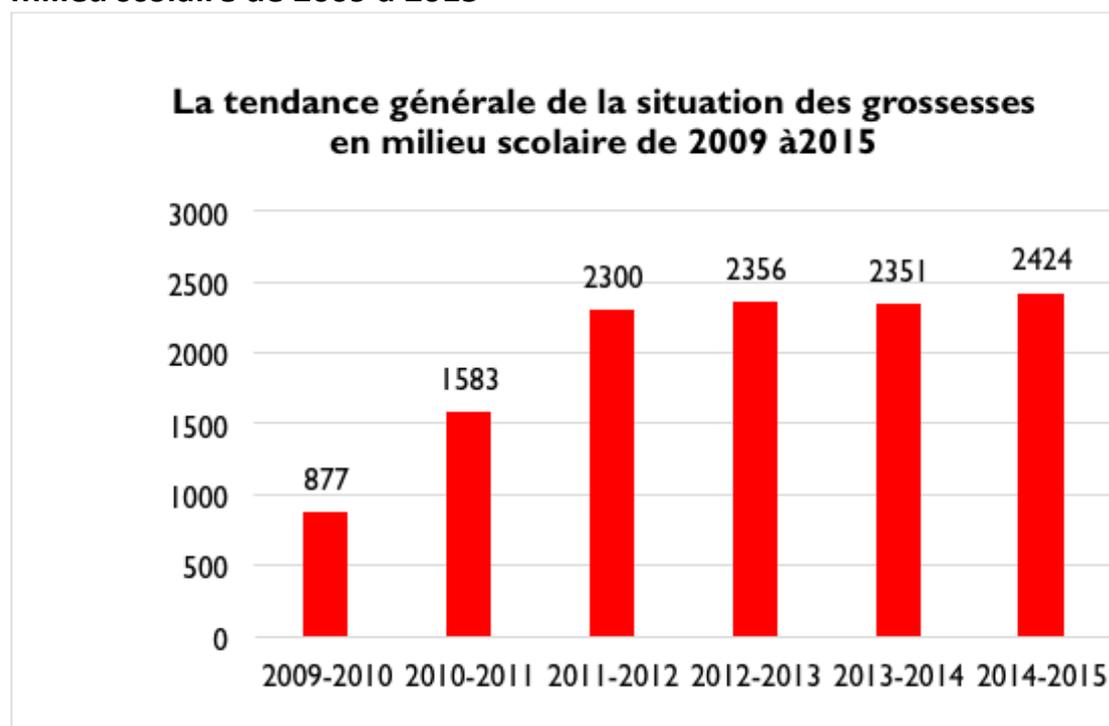
### 2.3. Etat des lieux des VBG dans les écoles

Les données sur les VBG en milieu scolaire sont rares. Dans leurs rapports, les DPE recensent les abandons dans chaque province et dans chaque école, année par année, mais il est impossible de distinguer les motifs de ces abandons et il est impossible de voir clairement les élèves qui ont abandonné l'école suite aux VBG.

Notons seulement que les viols et les grossesses non désirées peuvent donner une idée sur ces VBG en milieu scolaire.

Les grossesses en milieu scolaire tant au primaire qu'au secondaire, est une réalité au Burundi. La recherche montre que plus de 2000 adolescentes et jeunes filles en milieu scolaire tombent enceintes.

**Graphique 1 : La tendance générale de la situation des grossesses en milieu scolaire de 2009 à 2015**

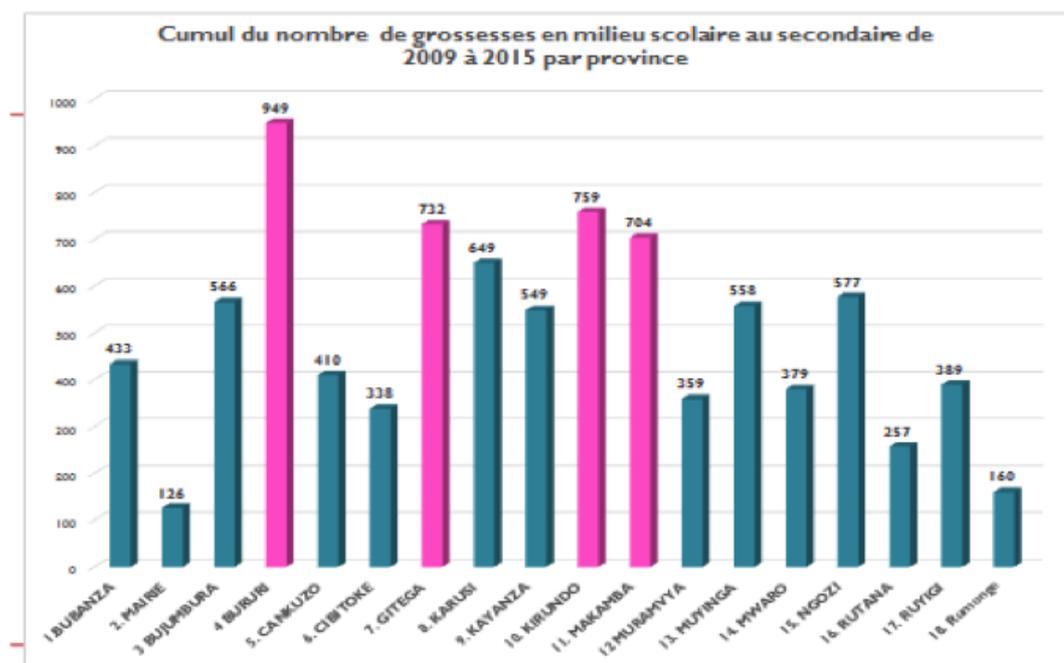


Source : Les statistiques du MEESRS/ Programme Zéro grossesse à l'école.

Ces grossesses en milieu scolaire constituent une des principales causes d'abandon scolaire, ce qui limite les opportunités d'emploi et un meilleur avenir. De plus, la maternité précoce a été relevée lors de

l'enquête démographique de santé de 2010, ce qui constitue un facteur important d'abandon des études pour les filles.

**Graphique 2 : Cumul du nombre de grossesses en milieu scolaire au secondaire de 2009 à 2015 par province**



Source : Les statistiques du MEESRS/ Programme Zéro grossesse à l'école.

En ce qui concerne la zone de notre étude, les tableaux suivants montrent bien que dans la Mairie de Bujumbura et dans la province Kayanza, il existe bien des élèves qui abandonnent l'école suite à ces deux motifs : viol et grossesses non désirées.

**Tableau 2 : Les abandons et leurs motifs par Zones et par catégorie dans la Mairie de Bujumbura / Année Scolaire 2014-2015**

COMMUNE	DEMENAGEMENTS	PAUVRETE	VIOL	GROSSESSE NON DESIREE	AUTRES
BUTERERE	10	4	0	1	63
BUYENZI	22	4	0	2	30
BWIZA	0	0	0	0	82
CIBITOKI	9	3	0	7	320
GIHOSHA	0	0	0	0	68
KAMENGE	10	9	0	5	81
KANYOSHA	48	0	15	63	216
KINAMA	0	0	0	2	122
KININDO	0	0	0	0	0
MUSAGA	2	4	0	3	520
NGAGARA	0	0	0	3	355
NYAKABIGA	121	2	0	0	0
ROHERO	181	0	0	0	38
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>86</b>	<b>1895</b>

**Tableau 3: Les abandons et leurs motifs par Commune et par catégorie dans la D.P.E Kayanza / Année Scolaire 2014-2015**

Commune	Déménagement	Pauvreté	Viol	Grossesses non désirées	Mariages précoces	*Autres	Total
KAYANZA	11	14	0	17	12	65	119
RANGO	4	39	0	19	4	2	68
BUTAGANZWA	0	11	0	12	5	39	67
MATONGO	0	39	0	4	2	1	46
MUHANGA	4	2	0	5	3	22	36
GATARA	2	6	1	4	1	20	34
MURUTA	0	11	0	3	3	7	24
GAHOMBO	0	0	0	5	0	19	24
KABARORE	2	2	0	1	3	5	13
<b>Total Province</b>	<b>23</b>	<b>124</b>	<b>1</b>	<b>70</b>	<b>33</b>	<b>180</b>	<b>431</b>

Source : Rapport 2014-2015 ; DPE Kayanza

Ces données chiffrées ne traduisent pas l'ampleur des VBG dans les écoles secondaires, mais peuvent donner une idée sur l'existence de ces VBG ne fut-ce que celles relatives aux violences sexuelles et/ou mariages précoces.

### **3. METHODOLOGIE**

Dans ce point, il est présenté la nature de l'étude, les outils utilisés, l'échantillonnage et enfin la récolte des données et leur traitement.

#### **3.1. La nature de l'étude**

Cette étude est de nature quali-quantitative. Les données statistiques récoltées à l'aide d'un questionnaire et d'une fiche d'identification des intervenants ont été traitées quantitativement par un statisticien. Quant aux données récoltées à l'aide d'interview et des récits de vie, une analyse de contenu en a été faite. Globalement, c'est sur base des résultats de la revue documentaire présenté au point 2 et des résultats de l'enquête, qu'une analyse critique des VBG dans la zone cible du projet a été faite.

#### **3.2. Les outils de récolte des données**

Plusieurs outils ont servi dans cette étude à savoir le questionnaire, l'entretien semi directif, le focus groupe, le récit de vie, et une fiche d'identification des intervenants. Tous ces outils ont été discutés et rediscutés par le comité de pilotage de l'étude constitué par le Staff de l'ACORD impliqué dans la mise en œuvre de ce projet d' « amélioration des moyens d'existence des communautés difficiles à atteindre ».

#### **3.3. L'échantillonnage**

L'étude a concerné 7 communes dont quatre de Bujumbura Mairie maintenant appelé des zones (Kamenge, Buterere, Musaga, Kanyosha) et trois de la province Kayanza(Kayanza, Kaborore, Rango). Dans ces communes, une école a été ciblée par le projet. Il s'agit de :

- ✓ Lycée municipal Musaga
- ✓ Lycée municipal Kanyosha
- ✓ Lycée Municipal Kamenge
- ✓ Lycée technique Buterere
- ✓ Lycée Technique de Kayanza
- ✓ Lycée Communal Rubura en commune kabarore
- ✓ Lycée communal Muzumure en Commune Rango

Dans chaque école, l'équipe des enquêteurs a rencontré les élèves, les professeurs pour leur administrer les questionnaires, et un groupe de parents et un groupe d'élèves pour la discussion de groupe.

Pour le questionnaire, un échantillon représentatif de la population à l'étude, c'est-à-dire les élèves de ces écoles ciblés par le projet a été tiré

selon la formule : 
$$n = \frac{k^2 NPQ}{k^2 PQ + E^2 N}$$

N = effectif total des élèves (soit 490), E = 0,075 (précision à 0,075 près avec 95 chances de ne pas faire d'erreur). En adoptant l'attitude la plus pessimiste qui consiste à se placer dans le cas où la dispersion est maximale, c'est-à-dire PQ = 0,25, et en anticipant le taux de non réponse de 10%, la taille de l'échantillon devait être de 139 élèves (arrondi à 140) à enquêter. Cet échantillon a été réparti équitablement entre les 7 établissements scolaires à raison de 20 élèves par établissement.

Pour les professeurs, le type d'échantillonnage qui a été adopté est empirique. Les considérations de représentativité et de niveau d'information et de connaissance sur le thème étudié ont conduit à décider ce qui suit :

Tous les préfets de disciplines et des études ont été enquêtés ;

Deux encadreurs et deux enseignants ont été enquêtés par école.

Cela nous donne 6 questionnaires par établissement ce qui a fait au total 42 questionnaires. Le total des questionnaires à administrer s'élevait donc à 182.

Avec ces prévisions d'échantillonnage, les enquêtés qui ont collaboré effectivement à cette étude sont présentés dans ce tableau.

**Tableau 4: Répartition de l'échantillon des élèves et des enseignants selon le sexe.**

		Masculin		Féminin		Non déclaré		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Elève	Bujumbura Mairie	42	51,9	39	48,1	0	,0	81	100,0
	Kayanza	31	51,7	27	45,0	2	3,3	60	100,0
	Total	73	51,8	66	46,8	2	1,4	141	100,0
Enseignant	Bujumbura Mairie	17	70,8	7	29,2	0	,0	24	100,0
	Kayanza	10	52,6	9	47,4	0	,0	19	100,0
	Total	27	62,8	16	37,2	0	,0	43	100,0
<b>Ensemble</b>		<b>100</b>	<b>54,3</b>	<b>82</b>	<b>44,6</b>	<b>2</b>	<b>1,1</b>	<b>184</b>	<b>100,0</b>

Ce tableau montre que le nombre total des enquêtés qui ont été soumis au questionnaire est de 184 dont 141 élèves et 43 enseignants. Un enseignant et un élève se sont ajoutés à nos prévisions.

Les enquêtés de sexes féminins étaient au nombre de 100 et ceux de sexe féminin au nombre de 82. Deux enquêtés n'ont pas répondu à la question concernant leur sexe. Par province, la répartition de l'échantillon est de 105 enquêtés à Bujumbura Mairie sur 79 à Kayanza.

En plus de cette enquête par questionnaire, des interviews ont été réalisés auprès de 41 personnes comprenant les DPE (2), les DCE ou leurs conseillers (7), les OPJ(7), les Conseillers communaux en charge des questions de développement (7), des Responsables des bureaux provinciaux de santé (2), des conseillers provinciaux en charge des questions socio-culturelles (2) et enfin des leaders communautaires (14 en raison d'un homme et d'une femme par commune). En tout, il s'agit de 41 interviews.

En ce qui concerne les focus groupes, 14 discussions de groupes ont été organisés pour les parents et élèves à raison d'un groupe de 10 parents et un groupe de 10 élèves par école. Ces focus groupes ont donc touché un total de 140 personnes.

Enfin, les récits de vie ont concerné 4 cas dont 2 de la mairie de Bujumbura et 2 autres de la Province Kayanza

Cette étude a donc globalement touché un total de 369 personnes.

### **3.4. La récolte des données**

Les 7 enquêteurs dont un stagiaire psychologue de l'ACORD ont été formés pour procéder à la récolte des données. Un rappel sur le thème des VBG en général et les VBG au Burundi en particulier, sur les différentes techniques de récolte des données constituaient le point d'articulation de leur formation. Ils se sont ensuite familiarisés avec les outils de récolte des données qu'ils ont pré-testé en zones Kanyosha et Kamenge. Cette étape a permis de compléter et de modifier les outils de récolte des données pour plus de compréhension et de facilité d'administration et d'exploitation plus tard. Un statisticien a prêté main forte pour ce faire.

La récolte effective des données a duré 6 jours et a bénéficié de la présence physique du responsable du projet dont l'étude découle.

Les enquêteurs rencontraient les élèves, les professeurs, les responsables scolaires et les parents regroupés dans les écoles. Ils allaient ensuite rencontrer les intervenants dans le domaine des VBG à leur lieu de travail habituel.

### **3.5. Le traitement des données de l'enquête**

Le traitement quantitatif des données a concerné aussi bien les données récoltées par questionnaire mais aussi par fiches auprès des intervenants dans la lutte contre les VBG. Les données qualitatives ont été traitées par analyse de contenu des entretiens et discussions de groupes retranscrits. Quant aux récits de vie, ils ont été intégralement retranscrits et le texte a subi un nettoyage pour juste le rendre compréhensible.

## 4. LES RESULTATS DE L'ETUDE

Les résultats de cette étude sont présentés sous les principaux thèmes suivants :

- ✓ La typologie des VBG les plus courantes dans les écoles secondaires de la Mairie de Bujumbura et de la province Kayanza
- ✓ Les victimes et les auteurs
- ✓ Les différentes causes et les facteurs d'amplification des VBG dans les écoles secondaires
- ✓ Les conséquences des VBG dans les écoles secondaires de Bujumbura Mairie et Kayanza
- ✓ Les intervenants et leurs interventions en matière de lutte contre les VBG en Mairie de Bujumbura-Mairie et en Province Kayanza
- ✓ Les défis en matière de lutte contre les VBG dans les écoles secondaires
- ✓ Les stratégies en matière de lutte contre les VBG dans les écoles secondaires
- ✓ Le rôle des acteurs éducatifs et des écoles

Dans les pages qui suivent, chaque thème est développé en long et en large et est illustré par des tableaux et/ou graphiques.

### 4. 1. Typologie des VBG les plus courantes dans les écoles secondaires de la Mairie de Bujumbura et de la province Kayanza

Les violences les plus courantes sont d'abord relatées en général, c'est-à-dire celles qui se passent dans les communautés, puis nous aiguillons sur les violences qui se commettent dans les écoles secondaires ou dont les élèves sont victimes. En fait, les VBG dans les écoles peuvent découler des VBG dans les communautés, dans l'entourage, c'est pourquoi nous ne nous focalisons pas seulement sur celles retrouvées dans les écoles.

Normalement, les VBG sont de 4 sortes : les violences physiques, les violences sexuelles, les violences psychologiques et les violences socio-

économiques<sup>4</sup>. Au Burundi, nous retrouvons les mêmes catégories. Cependant, les contextes différents font varier la manifestation de ces VBG. Il existe aussi des formes particulières de VBG retrouvées dans certaines communautés.

De façon globale, les VBG les plus connues sont les violences sexuelles, surtout le viol, le concubinage, les coups et blessures pouvant même mener à la mort dans des cas extrêmes, les travaux forcés, le déni d'opportunités, les discriminations, etc. Seul le degré d'intensité diffère mais elles sont régulièrement commises.

Les résultats statistiques de l'enquête par questionnaire montrent bien les principales violences que les enquêtés ont considérées comme les plus courantes :

**Tableau 5 : Les différentes VBG relevées par les enseignants et les élèves et leur fréquence**

		Effectif	%
Typologie des VBG	Viol	168	92,8
	Harcèlement sexuel	96	53,0
	Exploitation sexuelle	96	53,0
	Mariage forcé	120	66,3
	Insultes	110	60,8
	Incestes	43	23,8
	Humiliations	53	29,3
	Pédophilie	31	17,1
	VBG liées au manque du matériel scolaire/ minerval	101	55,8
	Autres	3	1,7

Ce tableau montre bien que le viol est le plus courant selon les enquêtés. Dans les interviews aussi, les enquêtés avaient tendance à

<sup>4</sup>Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, Ministère des Droits de la personne Humaine et du Genre, 2009.

parler du viol en premier en répondant aux questions sur les VBG les plus courantes. D'autres formes de VBG ont été relevées lors des interviews.

### ***Les violences sexuelles***

Les violences sexuelles sont concrétisées par le phénomène de concubinage qui est le rejet de la première femme se trouvant à la colline par le mari qui en épouse une autre en ville sont répandues. C'est aussi le cas des hommes qui travaillent dans les gisements de mines qui s'enrichissent très vite et « dépassent » la première femme qui reste elle dans la pauvreté, pour épouser de jeunes élèves friandes de cadeaux offerts pendant un moment avant de les délaisser pour en choisir d'autres et d'autres encore. Ceci constitue une violence particulière à la province Kayanza.

Les jeunes filles aussi sont violées par des domestiques ou sur le chemin de l'école par des inconnus ou des gens familiers qui rusent pour arriver à leurs fins.

Il faut noter que les points de vue des uns et des autres sur les violences sexuelles diffèrent. Par exemple des jeunes élèves pensent que la fille habillée indécentement (impudiquement) qui se fait violer par un garçon, c'est plutôt le garçon qui se fait violer. L'on pourrait appeler comme cela une double violence puisque c'est une violence qui en appelle une autre. Cette interprétation favorise chez certaines personnes une attitude qui justifie le viol, l'auteur dédouane son acte en se victimisant.

Cette attitude de se défendre en invoquant qu'on est soi-même victime est courante aussi dans les couples où le partenaire masculin force sa femme aux rapports sexuels parce qu'elle aurait refusé d'obtempérer docilement.

Une violence particulière au sexe masculin et surtout en Mairie de Bujumbura est le soudoiment des garçons moins âgés par des femmes veuves qui les paient par mois en échanges des services sexuels. Il s'agit d'une forme d'exploitation sexuelle qui peut même mener à des IST y compris le VIH.

**« Une riche veuve peut chercher un jeune homme pour faire des relations sexuelles et lui proposer une rémunération mensuelle. Et le jeune homme peut accepter à cause de la pauvreté alors que cela peut constituer un risque d’attraper les IST »** Jeune élève en Mairie de Bujumbura.

Des violences particulières aux garçons (le soudoiment) et des violences particulières à Kayanza dans les gisements de mine

Les croyances obscures et occultes poussent les hommes à forcer les jeunes filles à la sexualité précoce soit disant pour se guérir des maladies comme les SIDA ou autre IST.

Spécialement dans les écoles, les filles encore à l’école peuvent être victimes de leurs parents qui les marient de force à des veufs qui ont des biens. Il y a aussi des cas de parents qui choisissent les futurs époux de leurs filles en acceptant par exemple que le futur mari paie des frais de scolarité quitte à l’épouser après ses études.

**« Les parents forcent leurs enfants de sexe féminin à entretenir des relations avec des hommes « riches » contre leur gré, pour que ce futur époux prenne en charge la scolarité de cette fille en vue d’un mariage plus tard ».** Un responsable éducatif de Kayanza

Les jeunes filles peuvent être aussi victimes des professeurs qui leur proposent la réussite dans leurs cours en échange des rapports sexuels. Il y a certains enseignants qui n’évaluent pas convenablement et qui font peur aux élèves les poussant à abandonner l’école ou à s’abandonner à la contrainte sexuelle.

**« Les enseignants évaluent mal les élèves. Cela pousse les élèves à abandonner l’école. Ou bien, un enseignant peut dire à une élève dès le début de l’année qu’elle ne réussira pas dans son cours. L’élève en question reste très inquiète toute l’année et quand le professeur finalement lui propose des rapports sexuels comme voie de sortie, elle ne peut pas refuser »** Un responsable éducatif de Kayanza.

Ces propos montrent que les responsables éducatifs reconnaissent certaines violences infligées par les enseignants aux élèves, ce qui est

une bonne chose. L'identification du problème constitue déjà la moitié de sa solution.

Enfin, les filles sont aussi violées lorsqu'elles reviennent des cours du soir ou par leurs camarades de sexe masculin qui leur expliquent la matière vue en classe et leur contraignent à des rapports sexuels en échange de leurs services.

En analysant cette situation, il est à constater que dans certains cas les violences sont souvent niées sinon tolérées, ce qui contribue à leur amplification. Cette façon de retourner la victime en bourreau pourrait semer la confusion chez les victimes qui, déjà sans cela, ressentent une certaine culpabilité comme séquelle psychologique du viol. Le fait d'accuser la victime d'avoir provoqué le viol pourrait avoir un double impact : emmurer la victime dans le silence et encourager les auteurs des violences à récidiver.

### ***Les violences physiques***

Les violences physiques n'ont pas été relevées dans les réponses au questionnaire, mais ont été l'objet de discussions en entretiens et en focus groupes. Les enquêtés affirment que ces violences sont régulièrement dues aux unions illégales et se matérialisent par des bastonnades, des sévices corporels et lésions du corps pouvant aller jusqu'à la mort dans des cas extrêmes. Il y a aussi des conflits conjugaux dus à la gestion inéquitable des biens familiaux ou à l'ivresse qui peut en être la conséquence.

Les violences physiques concernent aussi les travaux forcés infligés aux enfants mineurs et surtout les filles. Les familles pauvres poussent leurs enfants à l'embauche dès le bas âge afin qu'ils puissent leur procurer quelques revenus dont ils ont énormément besoin. De même, les filles non scolarisées sont aussi laissées à ce même sort tandis que celles scolarisées abandonnent tout simplement et s'occupent de toute sorte de travaux soit à la maison ou chez d'autres employeurs.

Notons qu'au niveau des écoles, la bastonnade des élèves par les professeurs est en train de disparaître petit à petit. Le constat est que ce

sont plutôt les parents qui peuvent favoriser des violences qui peuvent figurer dans les pires formes du travail de l'enfant en cas de pauvreté. Il devrait y avoir des lois protégeant les enfants contre ces pires formes de travail.

### ***Les violences socio-économiques***

Au point de vue socio-économique, les VBG prennent aussi source dans les croyances, les mythes et légendes, le gaspillage de la richesse familiale par les hommes en faveur des concubines, l'expropriation des veuves de leur propriété, l'absence de loi sur la succession et libéralités, les maris qui ne donnent pas de provisions nécessaires à leur famille,... Il existe aussi des parents qui poussent leurs enfants au vagabondage et à la délinquance juvénile ou des enfants qui expulsent leurs parents pour s'accaparer des biens familiaux. Ces comportements peuvent des fois arriver à déclencher des situations dramatiques telles que l'infanticide et le parricide.

Au Burundi, les croyances véhiculées à travers la tradition orale et d'autres canaux de communication font que les femmes soient privées d'exercer certains métiers tels que monter sur la charpente alors qu'elles éprouvent des besoins en ressources financières. Ce fait est une violence tenant aux vestiges culturels. Cette stigmatisation de la femme par rapport à l'exercice de certains travaux mènent à une ségrégation professionnelle de fait et la société finit par y croire comme une vérité biblique. Les vestiges culturels de la culture burundaise y sont pour quelque chose. Ceci découle des stéréotypes de genre qui existent aussi en milieu scolaire comme déjà constatées par FAWE<sup>5</sup>.

Volontaire ou involontaire, le législateur burundais semble ne pas mettre en place une loi qui conforte la femme burundaise en matière de responsabilisation familiale. L'héritage aux biens et richesses familiaux n'étant pas reconnu, les hommes disposent de tous les droits pour gérer comme bon leur semble le patrimoine familial.

---

<sup>5</sup>Etude sur l'identification des stéréotypes de genre existant dans l'environnement de l'école primaire, FAWE, 2003.

Les VBG sont aussi commises par le déni d'opportunités. Les femmes n'ont pas de mot à dire dans le foyer sur la gestion de la richesse familiale. Et particulièrement pour les élèves de sexe féminin, elles sont discriminées et empêchées de fréquenter l'école. Beaucoup de filles se voient refuser le matériel scolaire et abandonnent par la suite l'école. En outre, les parents peuvent leur choisir un prétendant précocement par simple spéculation matérielle. **« Les jeunes filles élèves peuvent être déscolarisées par leurs parents pour qu'elles aillent aider aux travaux domestiques à la maison. Ils peuvent aussi les marier précocement à un homme de leur choix en échange de quelques biens matériels »** Leader communautaire de Buterere.

Nous constatons que beaucoup de violences infligées par les parents aux enfants sont « justifiées » par la pauvreté. Que ce soit la déscolarisation des enfants pour les faire travailler à des travaux lucratifs ou que ce soit les mariages précoces, le motif principal avancé est de pouvoir faire survivre la famille. Les activités génératrices de revenus devraient être une issue favorable. Ceux qui veulent aider à la scolarisation des enfants devaient en outre commencer par aider à relever le statut économique du ménage. Beaucoup de vices naissent avec la pauvreté au niveau de certaines familles.

### ***Les violences psychologiques***

Très régulièrement répandues sont les violences psychologiques dont la discrimination. Par exemple les femmes subissent une certaine discrimination au niveau politique car elles n'accèdent pas aux postes de responsabilité. Et dans les ménages, les maris lorsqu'ils ont eu de l'argent maltraitent leurs femmes ou ces dernières à leur tour maltraitent leurs époux quand ils sont sans emploi ou sous-employés et donc sans revenus. Il existe également des femmes qui injurient en public ou dans les bistrot leur époux.

Quant aux jeunes élèves de sexe féminin, elles sont le plus souvent stigmatisées à cause de leur petite taille ou sur base de leur faiblesse intellectuelle. Cette stigmatisation fait croire qu'il n'y a pas d'importance en la scolarisation de la fille. De même, les enfants nés hors mariage

sont souvent discriminés et /ou rejetés par leurs familles. Les enfants nés de jeunes filles célibataires sont maltraités par leurs oncles maternels craignant de partager leur héritage familial.

La question de succession devrait résoudre ce cas. Les enfants de mère célibataire devraient bénéficier de la partie d'héritage de leur mère.

Nous avons essayé de savoir les VBG les plus rencontrées, celles qui sont plus courantes que les autres.

En général dans les communautés, les violences sexuelles (viol, infidélité concubinage), les violences physiques (coups et blessures) à l'endroit des femmes, les violences socio-économiques (déni d'opportunités) sont généralement les grandes manifestations des VBG.

Mais particulièrement pour les élèves, les VBG les plus courantes figurent dans le tableau suivant:

**Tableau 6: Les 3 premières VBG les plus courantes à l'encontre des élèves**

	Effectif	%
Viol	123	70,7
Harcèlement sexuel	15	8,6
Exploitation sexuelle	13	7,4

En effet lors de nos entretiens, la première chose à laquelle nos enquêtés pensent quand on parle de VBG est le viol. Il faut prendre le temps de leur expliquer que les VBG ne sont pas seulement sexuelles pour qu'ils parlent alors de maltraitances physiques infligées par les maris à leurs épouses. Les autres violences comme le refus du matériel scolaire à un élève par ses parents ou tuteurs sont moins voyants. Ce genre de violences n'est raconté que par les victimes elles-mêmes sinon les autres prennent cela pour normal. Nous analysons que certaines violences sont ignorées ou tolérées ou même favorisées par la société qui les trouve normal. Les droits des enfants sont ignorés et par les enfants

et par les éducateurs. Il faudrait intégrer les notions de VBG dans les programmes scolaires parce que personne ne peut défendre ses droits s'il ne les connaît même pas lui-même.

Le tableau précédent montre les VBG commises à l'endroit des élèves et leur gradation. Il s'agit premièrement du viol, du harcèlement sexuel et de l'exploitation sexuelle. Ces données sont issues des réponses au questionnaire mais sont aussi corroborées par les entretiens et les discussions de groupes. Le harcèlement sexuel serait commis par les professeurs de sexe masculin à l'encontre des élèves de sexe féminin, tandis que l'exploitation sexuelle serait le propre des parents qui « vendent » leurs enfants à des hommes considérés comme riches dans le cadre des mariages précoces ou de concubinages. Ce dernier fait se retrouve surtout dans la province Kayanza, dans les zones proches des gisements de mines où des hommes « nouveaux riches » se permettent d'épouser de jeunes filles encore mineures avec la bénédiction de leurs parents.

#### 4.2. Les auteurs et les victimes des VBG

L'on ne pourrait pas parler des auteurs des VBG sans parler des victimes. Les tableaux suivants montrent respectivement les auteurs et les victimes les plus rencontrés.

**Tableau7: Les auteurs des VBG les plus courants**

	Effectif	%
Les commerçants	79	51,3
Les élèves de sexe masculin	32	20,8
Les enseignants	22	14,3

**Tableau 8 : Les victimes les plus courantes des VBG**

	Effectif	%
Les enfants orphelins	101	60,1
Les enfants vivants chez des tuteurs	47	28,0
Les enfants issus des familles pauvres	12	7,1

Dans ces tableaux, nous avons relevé les 3 premières catégories, ce qui explique que le pourcentage n'est pas de 100%. Il y a d'autres catégories moins importantes, qui ne sont pas citées.

Ces deux tableaux montrent que les auteurs les plus cités sont les commerçants alors que les victimes citées en premier sont les enfants orphelins. Pour les auteurs, la caractéristique principale est un certain pouvoir qu'on peut exercer abusivement sur la victime. Soit le commerçant donne l'argent ou des biens en échange des services sexuels, soit le copain de même classe explique les matières vues en classe moyennant les services sexuels aussi, ou soit le professeur donne des points gratuits pour arriver à ses fins. Il y a donc un certain pouvoir de contrainte dont usent les auteurs.

Quant aux victimes, ce sont tous des enfants vulnérables, soit parce qu'ils sont orphelins et /ou pris en charge par des tuteurs qui ne sont pas leurs parents, soit que ceux –ci sont pauvres. Cette caractéristique de vulnérabilité semble être liée de très près au phénomène des VBG.

Plus largement dans les communautés, les auteurs sont de plusieurs ordres, il s'agit, en plus de ces trois catégories les plus citées, des chauffeurs de taxi ou de motos, des hommes en uniforme, mais aussi des parents qui infligent des violences à leurs enfants. Par exemple, les parents peuvent être à l'origine des VBG en refusant de payer les frais scolaires à leurs enfants alors qu'ils en sont capables. Certains hommes sont des victimes potentielles de leurs femmes qui peuvent les maltraiter physiquement ou psychologiquement.

Les VBG envers les hommes sont rares mais ils existent sauf qu'il est aussi difficile de les recenser. Les victimes hommes se cachent aussi

derrière le tabou et ne brisent pas le silence. Plus encore que chez les femmes, les hommes subissant des violences et ont des réticences à en parler.

### 4.3. Les causes et les facteurs d'amplification des VBG

Il est assez difficile de faire une distinction parfaite entre les causes des VBG et leurs facteurs d'amplification. Parce que les uns et autres sont cités indistinctement par les enquêtés.

**Tableau 9: Les causes des VBG dans les écoles secondaires**

	Effectif	%
Faible performance à l'école	86	50,9
Faibles moyens de vie	128	75,7
Culture : Inégalités filles-garçons	40	23,7
Manque d'informations sur les VBG	100	59,2
Autres	6	3,6

Ce tableau montre que dans les écoles, les faibles moyens de vie sont la cause la plus pointée du doigt parmi les principales causes des VBG. Suit le manque d'informations sur les VBG, puis les faibles performances à l'école. Tout cela conduit à des violences soit sexuelles, soit psychologiques, soit physiques et même socio-économiques.

Dans les communautés en dehors de l'école, la pauvreté, l'abus des biens, consommation des drogues ou alcoolisme, l'insécurité ou la guerre, les mythes et préjugés, les croyances obscures, les Nouvelles Technologies de communication et d'information, la dépravation des mœurs, le non-respect des droits de l'homme, l'abus de pouvoir sont relevés comme étant des contextes favorables aux VBG.

Très répandue, la pauvreté est un facteur favorable aux VBG. Les enfants issues de familles pauvres peuvent être contraints à l'exploitation sexuelle ou des travaux forcés pour pouvoir aider la famille à survivre ou

même pour pouvoir rester à l'école. Voici les propos d'une autorité administrative interviewé dans la zone Kamenge : **« Les enfants pauvres se 'vendent' pour essayer d'améliorer leurs conditions de vie quand ils ne sont pas vendues par leurs parents à de potentiels riches époux souvent bien plus âgés qu'elles. Quant aux femmes, elles peuvent aussi abandonner leurs époux pour aller voir où il fait mieux vivre »**

A l'opposé, l'abondance des biens peut aussi engendrer un contexte favorable aux VBG. L'opulence ou la richesse fait que les hommes rejettent leurs femmes pour en épouser de plus jeunes. Les boissons très alcoolisées et même des drogues sont accessibles aussi pendant les périodes d'abondance ou de récolte agricole. Les moments de crise ou de guerre, la vie dans des camps de déplacés ou en exil sont aussi favorables aux VBG.

La pauvreté comme la richesse peuvent créer des contextes favorisant les VBG. Les périodes d'abondances connaissent beaucoup de violences par exemple en été.

Les moments des grandes vacances, durant les saisons de récolte des produits industriels ou vivriers, les périodes d'insécurité, les fêtes ou promenades de nuit, la fin ou au début de l'année scolaire, telles sont les grandes occasions où les VBG sont commises.

En effet, la saison sèche correspond à la récolte des cultures industrielles comme le café, le coton dans certaines régions. C'est dans cette phase où on observe beaucoup de séparation des époux. Des hommes abandonnent leurs ménages pour prendre d'autres femmes plus jeunes. De même, la récolte des produits vivriers tels le haricot, le riz, ... provoque des divergences de gestion arrivant jusqu'à chasser les femmes légales. C'est aussi durant la saison sèche où les travaux champêtres sont rares engendrant l'oisiveté chez les hommes et les femmes qui s'adonnent à la débauche et cela engendre des conflits. Un OPJ dans une des communes de Kayanza nous a tenu ces propos : **« Pendant la saison de récolte de riz, l'homme peut vouloir vendre**

***toute la récolte. Si la femme refuse, il la bat jusqu'à lui casser quelque chose*** » OPJ d'une des communes de Kayanza

Dans les écoles, au retour des grandes vacances, c'est là où on observe que certaines jeunes élèves sont engrossées. Ceci s'explique par un non suivi des enfants par leurs parents et les enfants errent de partout sans contrôle ni suivi. Ce constat l'est aussi vers la fin de l'année scolaire car c'est à cette période où le phénomène d' « auto-délibération » est très répandu. Les élèves alors sont prêts à tout pour pouvoir réussir.

#### **4.4. Les conséquences des VBG dans les écoles secondaires de Bujumbura et Kayanza**

A l'image des VBG qui peuvent être de plusieurs ordres, leurs conséquences aussi peuvent se manifester au niveau physique, économique, familial et social, psychologique, communautaire. Les conséquences qui portent sur la vie scolaire des élèves sont constatées.

**Tableau 10: Les conséquences de VBG dans les écoles secondaires**

	Effectif	%
Redoublement	25	15,0
Abandon d'école	47	28,1
Baisse des résultats scolaires	13	7,8
Grossesses non désirées	63	37,7
Mariages précoces	1	,6
Avortements	11	6,6
Rejet familial	6	3,6
Autres	1	,6
Total	167	100,0

Particulièrement au niveau des écoles, les grossesses non désirées et/ou l'abandon de l'école sont les conséquences les plus courantes comme l'indique le tableau précédent. De crainte d'être stigmatisées à l'école, les filles qui ont été violées abandonnent leurs études. Ou encore, il y a celles qui abandonnent leurs études du fait que leurs parents ont refusé

de payer les frais scolaires et donc leur refusent la réintégration de l'école après la naissance du bébé.

Cette problématique est liée à des stéréotypes de genre qui persistent et qui font que la jeune fille mère est « diminuée » ainsi que sa mère. Aujourd'hui, le règlement scolaire a évolué. La jeune fille en état de grossesse n'est pas renvoyée définitivement. Elle est renvoyée à la maison pour vivre sa grossesse, accoucher et allaiter son enfant. Ensuite elle pourra réintégrer l'école après. Si l'auteur de la grossesse est un éducateur, il sera révoqué. Si c'est un élève, il sera renvoyé tout comme la jeune fille, pour revenir en même temps qu'elle<sup>6</sup>.

La réintégration de l'école n'est pas facile comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau 11: Répartition des enquêtés selon leur opinion sur la réintégration facile des victimes des VBG**

		Elève		Enseignant		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bujumbura Mairie	Oui	15	19,5	12	50,0	27	26,7
	Non	62	80,5	12	50,0	74	73,3
	Total	77	100,0	24	100,0	101	100,0
Kayanza	Oui	15	25,4	7	38,9	22	28,6
	Non	44	74,6	11	61,1	55	71,4
	Total	59	100,0	18	100,0	77	100,0
Total	Oui	30	22,1	19	45,2	49	27,5
	Non	106	77,9	23	54,8	129	72,5
	Total	136	100,0	42	100,0	178	100,0

On se pose la question de savoir pourquoi la réintégration de ces jeunes filles mères n'est pas effective malgré que le règlement scolaire le permette. Notre analyse de la question est que la jeune mère, quand

<sup>6</sup> Article 9, Ordonnance Ministérielle n° 620/290 du 28/2/2012, portant révision de l'ordonnance N°620/613 du 7/6/2011, portant fixation du Règlement Scolaire. 2012, MEESRS

elle n'est pas soutenue, quand elle est stigmatisée dans son milieu scolaire et / ou communautaire, elle ne pourra plus se sentir à l'aise pour fréquenter l'école. Encore que les frais de scolarité peuvent lui être refusés par ses parents qui considèrent que le bébé déjà est une charge pour eux.

A part les grossesses précoces, les VBG ont d'autres conséquences qui affectent sensiblement les victimes et la société dans laquelle elles s'insèrent.

**Au niveau physique et sanitaire**, des maladies (IST ou du VIH/SIDA), la diminution de la force physique, le manque de motivation pour les simples tâches quotidiennes, des infections dues aux blessures ou même des handicaps causés par les coups peuvent être constatées. L'infanticide constitue une des formes extrêmes des VBG où les bébés sont tués par leurs mères par crainte de ne pas pouvoir les éduquer.

L'avortement forcé peut conduire à la mort des jeunes filles car dans certains cas les deux amants gardent secret la conception sans se fier aux médecins. Dans d'autres cas, la jeune fille est forcée par ses parents ou par son partenaire d'interrompre la grossesse pour que le secret ne soit pas dévoilé.

Un leader communautaire de la commune Rango témoigne: « ***Un policier a violé une fille et lui a dit que si elle le dit, il va nier tout, mais que si elle garde le secret, il sera 'son chéri' et va l'aider lors de la grossesse et l'accouchement au cas où elle tomberait enceinte. La jeune fille a gardé le secret. Mais quand le violeur a su que la jeune fille était tombée enceinte, il lui a demandé de se faire avorter. Elle a refusé. Alors il a essayé de lui faire boire du poison de force pour qu'elle meure. Elle l'a vraiment échappé belle*** »

Notons aussi que de ces grossesses non désirées naissent souvent des enfants de pères inconnus, qui n'ont pas de modèle d'identification et même de tout le nécessaire pour pouvoir grandir et être scolarisé

comme les autres enfants. Ce sont des victimes des VBG au second degré.

**Au point de vue économique**, le développement est affecté dans tous ses aspects. Lorsque les filles mettent au monde et que ses parents la rejettent de peur que l'enfant qui naîtra ne devienne une charge pour eux, elle peut se livrer à la mendicité et à la délinquance.

**Au niveau psychologique**, l'angoisse, la dépression, la haine, la mauvaise éducation, le rejet des enfants sont les grandes manifestations des effets psychologiques des VBG. L'impunité des bourreaux provoque souvent une envie de vengeance entre les familles. Un OPJ d'une des communes enquêtées se prononce :

***« La famille de la victime est mécontente quand il arrive que l'auteur du viol ne soit pas puni, ça engendre la vengeance et la justice populaire. Autre chose, il y a traumatisme psychique pour la victime et quand l'auteur n'est pas puni exemplairement, il risque de récidiver »***

Enfin, au **point de vue social**, les VBG se répercutent sur les familles par manque d'entente familiale. Les jeunes qui tombent enceintes abandonnent par la suite l'école car elles se sentent culpabilisées. Elles subissent également la discrimination et l'auto-discrimination. Les ménages se disloquent et les enfants sont délaissés. Et quand il y a un mariage précoce suite à une grossesse non désirée, les divorces sont fréquents. Ceci se remarque souvent chez les artisans miniers qui prennent de jeunes filles mineures pour femmes parce qu'« ils ont de l'argent » et se défont de leurs épouses quelques mois après.

Aussi, les enfants qui regagnent la rue se multiplient, ce qui déstabilise les familles. L'emprisonnement, le rejet par la société, la démographie galopante et l'emprisonnement des auteurs qui faisaient vivre les familles sont aussi des éléments qui viennent allonger la liste des conséquences des VBG.

#### 4.5. Connaissance et appréciation des services offerts en matière de lutte contre les VBG

A part quelques personnes qui ne savent pas ce qu'il faut faire en cas de VBG à part le réconfort moral de la victime, d'autres nous ont parlé de l'intervention médicale, du soutien psychosocial, de l'assurance de l'aide matérielle ou financière, de l'orientation de la victime, de la protection et de la sécurité mais aussi du recours en justice.

Dans l'intervention médicale aux victimes des VBG et particulièrement le viol, l'urgence s'impose en ramenant la victime dans les centres de soins le plus vite possible. S'agissant du soutien psychosocial, les actions le plus souvent menées sont le réconfort moral de la victime, son écoute attentive, la soulager par des conseils en lui garantissant la confidentialité. Si la victime est en danger, on la protège et l'emmène dans les associations ou centres de prise en charge. Quand il s'agit d'un couple, la réconciliation et la compréhension mutuelle sont la voie privilégiée.

Les victimes ont également besoin de la protection et de la sécurité basées sur le secours, l'orientation suivant les violences subies, la médiation, la consultation des parents lorsqu'il s'agit des jeunes scolarisés. Le rétablissement de la confiance, l'appréhension de l'auteur des VBG, la protection de la victime pour limiter les dégâts.

Il est à noter que certaines personnes refusent d'aider les victimes des VBG par peur d'être impliqués dans cette affaire. Un homme de 37 ans de la mairie de Bujumbura nous a dit : « ***De crainte de payer une amande, je resterais bras croisés ; Je vais te relater ce qui est arrivé dans mon voisinage : Un jour, un homme a battu sa femme et les voisins sont venus secourir la victime. Eh bien le lendemain, les deux époux sont allés en justice porter plainte contre les voisins qui étaient venus « perturber leur tranquillité la veille », les voisins ont payé une amande de 100.000fbu, tu comprends toi-même que tu peux t'attirer des ennuis avec ça » ?***

Pour la question concernant la connaissance des structures qui peuvent offrir ces services, certains n'ont pas trouvé de réponse, sauf qu'ils disaient qu'ils pouvaient eux-mêmes remonter le moral de la victime. D'autres ont cité des ONG ou des structures gouvernementales. Ces organisations et structures qui ont été citées sont une quarantaine. Nous mentionnons seulement les 5 premières structures citées le plus souvent :

- i. Centre Seruka
- ii. CDFC
- iii. La police
- iv. Hôpital / CDS
- v. Administration communale

Le centre Seruka a été le plus souvent à Bujumbura, alors qu'à Kayanza, c'est les CDFC qui sont cités en premier.

Nos enquêtés nous ont aussi donné leur appréciation par rapport aux services offerts dans le domaine de la prise en charge des victimes de VBG.

**Tableau 12 : Niveau de satisfaction par rapport aux services de prise en charge des victimes des VBG**

	Effectif	%
Pas du tout satisfait	33	19,5
Un peu satisfait	80	47,3
Satisfait	34	20,1
Très satisfait	22	13,0
Total	169	100,0

Ce tableau montre que les élèves et professeurs sont en majorité peu satisfaits des services de prise en charge des VBG. La grande raison de cette appréciation négative est le non suivi de la suite du processus de la prise en charge des victimes.

En analysant la situation, après les premiers soins de la victime, elle est comme laissée pour compte puisqu'elle doit alors se débattre toute seule contre l'auteur de ces violences. Par exemple, les femmes battues ou les filles violées retournent chez elle, sans que l'auteur soit puni de sa faute. S'il arrive qu'il soit appréhendé et emprisonné, souvent il sort très vite. Et quand il sort, il constitue une menace permanente pour sa victime. C'est particulièrement problématique pour une femme subissant des violences de la part de son mari mais ne pouvant même pas le dénoncer ou le laisser être emprisonné puisque c'est le pourvoyeur quotidien pour toute la famille. Souvent les femmes retirent leurs plaintes en prétendant qu'elles ont menti, que les traces de coups exhibées auparavant étaient dues à autre chose et qu'elles n'ont jamais été battues. Souvent le personnel de la structure qui l'a accompagnée se décourage de ces revirements.

Aussi, des familles ont tendance à régler à l'amiable les viols commis sur leur enfant. Celui-ci n'a d'autre choix que de se ranger du côté de ses parents qui peuvent aller jusqu'à forcer le mariage précoce. Et contre cela les organisations de prise en charge ne peuvent pas grand chose pour ces enfants « vendues » par leurs propres parents.

Aussi, les organisations qui donnent une aide holistique ne sont pas nombreuses et sont peu accessibles. Souvent la victime manque de frais de déplacement pour arriver à la structure de secours et le personnel de cette dernière ne peut même pas aller vers cette victime, par manque de moyens matériels et financiers. Les interventions sont menées tant bien que mal car les leaders communautaires qui n'ont pas de moyens de déplacement ou les frais de communication. Un OPJ d'une des communes de Kayanza le dit dans ces termes : « *Les moyens de déplacement nous permettraient d'arriver au lieu où le drame a été commis afin d'éviter la perte des éléments matériels de preuves* ».

Toujours selon notre analyse, un autre élément épineux qui joue dans l'appréciation des services rendus de ces organisations est qu'elles sont souvent étiquetées comme sexistes. En effet, certaines personnes disent qu'elles soulèvent les femmes contre leurs partenaires et qu'elles en arrivent à convaincre les femmes qu'elles subissent des violences alors qu'il n'en est rien. Un responsable administratif de la province Kayanza le confirme : « ***Ces gens de Murekerisoni passent leurs temps à convaincre les femmes de se plaindre qu'elles ont été battues ou violées, parce qu'ils y gagnent de l'argent*** ».

Même isolé, ce témoignage n'est pas à négliger, étant donné qu'il provient d'un responsable administratif. En effet, celui-ci peut influencer le simple citoyen dans la déconsidération des structures de lutte contre les VBG, si des informations claires ne sont pas données sur les véritables activités de ces structures.

Il est donc à constater que dans certains cas, les services de ces organisations de prise en charge sont donc appréciés différemment selon qu'on soit du côté de la victime ou du côté du bourreau.

#### **4.6. Les défis en matière de lutte contre les VBG dans les écoles secondaires**

Un bon nombre de défis persistent en matière de lutte contre les VBG dans les écoles ou organisations. On mentionnera à titre indicatif la

corruption, l'impunité et favoritisme, l'ignorance des victimes, le tabou autour des violences, et les défis en rapport avec la coordination des interventions et les lois lacunaires. Pour ce dernier défi concernant les textes de loi, il y a eu une avancée parce que le code pénal actuel contient des dispositions générales qui répriment les VBG. Il faudrait que ces dispositions soient complétées par une loi spécifique sur les VBG. Le projet de loi aurait été adopté mais il reste à accélérer le processus d'analyse jusqu'à la vulgarisation.

***La corruption :***

Une fois érigée comme mode d'administration et de justice, elle peut être à la base de plusieurs maux favorisant ainsi les VBG. Les bourreaux peuvent corrompre les agents judiciaires et continuer à se la couler douce devant leurs victimes qui deviennent alors traumatisés.

***L'impunité :***

Elle est à la base de la banalisation et de la répétition des VBG. Il faut noter que la loi sur les VBG n'a pas encore été promulguée. Mais même ce qui existe déjà dans le code pénal n'est pas respecté suite à l'irresponsabilité de certains dirigeants.

***Le tabou autour des violences :***

Les mœurs burundaises sont des fois favorables aux VBG. Il y a des pratiques favorisantes par exemple le manque de dialogue ouvert en familles ou à l'école sur les VBG. La dénonciation par les victimes est inexistante car les coutumes ne le permettent pas. Un responsable administratif de Bujumbura Mairie parle de cette situation :

***« Les burundais ne parlent pas de leurs problèmes de peur que cela ne soit connu de tous, ce qui serait une honte. Dans ce cas, les dossiers des VBG ne sont pas connus de nous pour être traités correctement »***

Il a été remarqué lors de cette étude, que plus encore que les femmes/filles, les hommes/garçons se taisent encore quand ils se retrouvent en situation de victimes des VBG. En effet, ce qui vient en tête quand on parle de VBG, c'est le viol des filles et les coups et blessures infligés aux femmes par leurs maris. Mais l'on oublie que les

garçons aussi peuvent être contraints à des rapports sexuels non consentants, et que les hommes peuvent être battus dans leurs ménages. Ces cas sont loin d'être les seules VBG dont sont victimes le sexe masculin. Mais le phénomène est tu, de façon encore plus aiguë, ce qui fait qu'on penserait à tort que les victimes seraient seulement de sexe féminin.

Dans le même sens, les cas de VBG restent dans l'ombre dans les écoles, parce que les effectifs élevés sont difficiles à suivre. A cela se greffe la peur des élèves envers l'autorité scolaire ou les enseignants, ce qui pousse à la non dénonciation des VBG. Aussi, comme le dit un OPJ de la mairie de Bujumbura « ***Les élèves ne sont pas encouragés à porter plainte contre leurs éducateurs qui souvent commettent ces VBG contre leurs éduqués*** ».

#### ***La coordination des interventions :***

Au niveau des intervenants, il ya aussi un manque de collaboration effective, ce qui fait que par exemple, ce qui se fait à l'école est ignoré par les autres intervenants œuvrant dans la communauté. Ceci est un défi majeur parce qu'on ne sait pas qui fait quoi. C'est donc un grand défi de la coordination des actions pour créer une bonne synergie.

#### **4. 7. Les principaux axes stratégiques**

Les stratégies de lutte contre les VBG telles que perçues par nos enquêtés, les actions les plus en vue sont la sensibilisation pour la prise de conscience, la lutte contre l'impunité et les actions communautaires.

#### ***La sensibilisation sur les VBG :***

Comme disent les pédagogues, la répétition est le meilleur moyen d'apprentissage. Il en est ainsi pour la sensibilisation sur les VBG dans les écoles, les ménages ou autres endroits de rassemblement. Il faut des réunions d'échange, l'inculcation des notions de droits de l'homme en général et d'autres actions orientées dans le sens d'améliorer la compréhension du phénomène. S'agissant de la prise de conscience, les

associations ont un grand rôle à jouer par l'apprentissage des règles élémentaires du Droit, la revalorisation des mœurs positives.

***Le travail en synergie entre l'administration, la justice:***

L'administration et la justice doivent interagir pour mettre fin à l'impunité qui se généralise dans le domaine des VBG. L'intervention cohérente et coordonnée permettrait la répression des crimes, l'assistance des victimes auprès des instances judiciaires, la mise sur pied d'un organe de suivi des élèves dans les écoles. La constatation, la confection et la transmission des dossiers sur les VBG aux organes habilités sont les urgentes actions qui incombent aux autorités policières.

Un OPJ de la province Kayanza témoigne : ***« Quand on nous amène une personne qui a battu sa femme ou son mari, on l'emprisonne pour qu'elle se corrige. La deuxième chose qu'on fait, c'est de confectionner le dossier rapidement. Par exemple maintenant j'ai un dossier d'un enfant qui est né d'une mère célibataire et qui a grandi chez sa grand-mère maternelle. Cet enfant a maintenant 17 ans. Sa mère est morte et l'enfant est resté avec sa grand-mère. Celle-ci vient de mourir et l'enfant est resté seul dans la maison. Ses oncles veulent le chasser en lui disant d'aller vivre chez son père alors qu'il ne le connaît pas. Ils ont détruit tous ses champs pour qu'il fuie. Nous avons confectionné pour lui un dossier. Je pense que nous devrions aider les gens dans l'incapacité de faire avancer leurs dossiers en justice »***

***La répression des VBG :***

Les services judiciaires doivent éradiquer l'impunité qui gangrène ce secteur en matière de répression des auteurs de telles violences. Le législateur devrait songer à changer le code des personnes et de la famille en punissant sévèrement les VBG. Fort heureusement, la loi portant prévention, protection des victimes et répression des VBG est en passe d'être promulguée.

### ***Le travail en synergie entre les structures gouvernementales et les associations :***

L'Etat et les associations œuvrant en ce domaine doivent travailler en synergie pour juguler ce fléau. En plus des associations déjà existantes qui luttent contre les VBG, il faudrait aussi la création des associations pour le développement

Un leader communautaire de la province Kayanza le propose :

***« Si je fais une analyse, les femmes et les filles sont plus victimes des VBG parce qu'elles sont pauvres. Si elles avaient les moyens de se développer et d'avoir des ressources à elles, elles ne seraient plus sujettes à la contrainte »***

### ***La promotion de l'éducation sexuelle complète :***

Une autre voie de sortie serait une éducation sexuelle pour tous. Cette proposition concorde bien avec les conclusions des chercheurs en Santé sexuelle et reproductive qui disent que des enfants qui ont reçu l'éducation sexuelle sont plus à même d'adopter des comportements sexuels responsables<sup>7</sup>.

## **4.8. La contribution spécifique des écoles et des acteurs éducatifs dans la lutte contre les VBG**

Le rôle des écoles et des acteurs éducatifs est primordial dans la lutte contre les VBG, surtout celles qui se commettent à l'école. Pourtant, certains de nos enquêtés à Bujumbura affirment que les écoles ne font rien à ce sujet. Par contre d'autres ont affirmé que les écoles font bien le rôle d'information / sensibilisation, mais qu'elles sont débordées ou dépassées par les comportements des élèves. Nous mettons en évidence dans ce point, le rôle des CGE (Comité de Gestions de l'Ecole),

---

<sup>7</sup>UNESCO, Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé. Paris : UNESCO, 2010

la création et dynamisation des clubs scolaires et l'actualisation des programmes scolaires.

### ***Le rôle des comités de gestion de l'école.***

Les comités de gestion de l'école sont constitués par les autorités scolaires, les professeurs et les parents. Ils collaborent pour relever ce qui ne va pas bien lors des réunions que les Directeurs organisent au sein de l'école. Ils essayent de trouver des solutions ensemble, mais souvent ce sont juste des conseils à donner aux jeunes élèves. Il y a très peu d'initiatives vraiment pratiques. Dans le meilleur des cas, ils devraient se ranger derrière collaborer avec les autres éducateurs au niveau communautaire, demander par exemple d'être épaulé par le CDFC, encourager les enfants à fréquenter les structures de prévention et de soins. Dans le Comité de Gestion de l'Ecole, devrait figurer par exemple un membre du CDS le plus proche, pour question de synergie.

### ***La création et la dynamisation des clubs au niveau des écoles :***

Dans les écoles, le changement de mentalités par les filles et les garçons pour prendre en mains le futur passerait par un encadrement spécial par la création des clubs, des jeux ayant trait aux thèmes sur les VBG. Un des DCE rencontré nous a dit : « ***Nous avons aidé les élèves à créer les clubs stop sida, c'est dans les clubs qu'ils apprennent la façon de se conduire dans la société, non seulement ça, ils suivent les cours de civisme qui les aident à bien vivre avec les autres*** »

Les programmes scolaires doivent contribuer à la lutte contre les VBG par la réforme des contenus des manuels, la sensibilisation soutenue sur les VBG en milieu scolaire et la création des clubs anti-VBG. Mais en quelques sortes, les clubs anti-VBG existent déjà puisqu'il y a des écoles qui ont des clubs santé (anciens clubs stop sida). Ces clubs développent des activités parascolaires qui peuvent être un relai important des informations sur les VBG.

### ***L'actualisation des programmes scolaires :***

Dans les programmes, il faut intégrer les matières de Civisme et de Droits de l'homme. Les séances de titulariat sont à renforcer pour passer en long et large les notions de VBG. Un programme sur la reproduction humaine dès la 5<sup>ème</sup> année de l'école primaire est à instaurer pour inculquer les notions utiles aux jeunes enfants. Au niveau de l'école fondamentale (ECOFO), des notions sur la sexualité et la reproduction sont en train d'être intégrées dans les curricula en 9<sup>ème</sup> et en 7<sup>ème</sup>. Cette initiative devrait continuer et s'étendre sur les autres classes qui restent.

En plus, les responsables et éducateurs scolaires doivent savoir les responsabilités qui leur incombent en sensibilisant leurs éduqués sur les conséquences des VBG. L'équité genre est une notion à apprendre aux jeunes élèves pour éviter des complexes des uns et des autres. Les enseignants doivent briller par l'exemple.

L'élaboration des documents sur les VBG et distribution de ces derniers dans les écoles secondaires serait une façon de conscientiser les élèves et même les professeurs sur les dangers qui existent mais aussi sur comment ils peuvent secourir les victimes ou prendre soins d'eux même. Et dans ce cas, les parents et les enseignants travaillent en synergie en suivant de près leurs enfants. Encore plus, Il faudrait une collaboration sans faille des autorités scolaires avec les responsables administratifs, la police et les associations.

### **4.9. Illustration par des cas concrets de VBG**

Ces cas concrets sont des témoignages recueillis auprès des victimes des VBG. Les noms de ces victimes ont été changés pour question d'anonymat. Il s'agit des récits de vie de 4 filles dont 2 de la mairie de Bujumbura et 2 autres de la Province Kayanza. Dans ce point, nous relatons en résumé ces cas, l'histoire intégrale de chaque cas sera mise en annexe.

#### *Cas de violence sexuelle :*

Alice, 23 ans venait de terminer les humanités générales mais avait échoué à l'examen d'Etat. Comme elle avait envie de continuer ses études, elle a cherché une école pour une école et l'a trouvée mais il lui manquait le logement. Finalement, des bienfaiteurs l'ont accueillie. C'était une famille composée d'un père travaillant comme militaire à Bujumbura, sa femme à la campagne et un seul enfant. Une fois, le père a abusé d'Alice en l'absence de sa femme. Alice est tombée enceinte et mais elle a gardé ce secret jusqu'au dernier examen, pour ne pas être renvoyée sans diplôme, et surtout pour pouvoir garder son logement. Le monsieur auteur de la grossesse lui avait demandé de se faire avorter mais elle a refusé. Il lui a alors intimé l'ordre de se taire en lui promettant de l'aider dans la prise en charge de l'enfant. Mais finalement, l'homme n'avait rien fait, ni pour l'accouchement, ni pour la suite. Malgré les démarches d'Alice, aidée de sa tante, le monsieur n'a jamais honoré ses engagements envers l'enfant.

Catherine, 19 ans est en 9<sup>ème</sup> année d'études secondaires vit avec sa mère, dans une famille pauvre. Un jour, elle a été violée par un policier de son entourage. Après le viol, le policier lui a dit qu'elle si elle ose en parler, on le mettra en prison et alors il ne pourra pas l'aider au cas où elle tombe enceinte. Alors elle s'est tu. Et effectivement elle est tombée enceinte. Le policier était déjà marié, mais la rassurait qu'il l'aiderait pour tout. Malgré cette promesse, il n'a même pas fait enregistrer l'enfant à son nom. Il continue de dire qu'il reconnaît l'enfant et qu'il va s'en occuper mais il ne traduit pas ses paroles en actes. Catherine pensait aller se plaindre en justice, mais elle vient d'apprendre que le policier a eu un accident et qu'il ne travaille même plus.

#### *Cas de maltraitance familiale et refus de matériel scolaire :*

Belyse, 17ans, est née hors mariage et a par la suite été reniée et rejetée par son père. Elle a vécu avec sa mère, dans sa famille maternelle mais quand sa mère est morte, elle a été obligée d'aller vivre avec le père rejetant, avec sa marâtre et leurs sept enfants. Là, elle a subi des maltraitances graves, des intimidations jusqu'à ce qu'elle retourne vivre chez sa grand mère maternelle. Celle-ci nous pouvant pas la soutenir

matériellement pour les études de Belyse, et le père ayant refusé de rien payer pour cela, la jeune fille se débrouille toute seule et rate souvent des cours pour manque de matériel scolaire. Son père a la capacité de la soutenir mais il ne le fait pas.

Dorine, 16 ans, orpheline de père et de mère est maltraitée par son grand frère chez qui elle habite, celui-là même qui devrait la soutenir elle et les autres petits frères et sœurs. Durant ses études primaires, comme sa mère avait laissé un enfant de 2ans, Dorine devait aller à l'école avec cet enfant sur le dos. Et avant et après l'école, elle doit faire des travaux domestiques chez son frère qui est mariée et qui a sept enfants. Malgré cela, il ne l'aide en rien pour ses études, pour le matériel scolaire. Il lui a déjà dit que les études des filles ne valent rien. Dorine est toujours en train d'entreprendre des actions en justice et des démarches auprès des bienfaiteurs pour pouvoir se maintenir à l'école ainsi que ses frères et sœurs.

## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude sur la situation des violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Bujumbura Mairie et Kayanza était faite dans le cadre d'un projet global d'« amélioration des moyens d'existence des communautés difficiles à atteindre ». Elle contribue à un des résultats du projet qui consiste au soutien plus important pour la réduction des discriminations et violences basées sur le genre. Elle avait pour objectif global de contribuer à la documentation de l'ampleur des VBG dans les écoles secondaires, les facteurs favorisant, leur incidence sur la vie et l'avenir des victimes et les moyens efficaces pour agir sur ce fléau.

La typologie des VBG les plus rencontrées montre que les grandes catégories des VBG sont les mêmes au Burundi et ailleurs, dans les écoles comme dans d'autres communautés. Seulement, leur manifestation peut s'avérer différente conséquemment au contexte qui change. Les violences sexuelles sont les plus relevées par rapport aux autres catégories.

Quant aux auteurs des VBG et leurs victimes, ils ont des caractéristiques qui les distinguent : il a été constaté que toutes les catégories d'auteurs possèdent un certain pouvoir de coercition (de contrainte) alors que la caractéristique principale des victimes est leur situation de vulnérabilité.

En ce qui concerne les causes des VBG dans les écoles, la faible performance des élèves, les faibles moyens de vie, la culture qui crée des inégalités entre filles et garçons, le manque d'informations sur les VBG constituent les causes et facteurs les plus importants et les plus nuisibles. Les grossesses précoces et non désirées, l'abandon scolaire, le redoublement, la baisse des résultats scolaires, les avortements, le rejet familial, les mariages précoces en sont les conséquences les plus courantes.

La majorité de ceux qui se sont exprimés se disent plutôt peu satisfaits des services offerts en matière de lutte contre les VBG. La prise en

charge globale fait défaut et l'accès aux lieux de prise en charge reste difficile pour les victimes. La coordination des interventions reste aussi un problème.

Les recommandations suivantes pourraient aider à améliorer la situation.

***Au Gouvernement à travers différents ministères :***

- ✓ De faire de la lutte contre les VBG en milieu scolaire une priorité dans leur politique d'éducation
- ✓ De soutenir la mise en place dans les établissements scolaires des mécanismes de prévention, de protection et prise en charge des victimes, de dénonciation des auteurs des VBG
- ✓ D'intégrer des notions sur les VBG et sur d'éducation sexuelle dans les curricula scolaires
- ✓ De lutter contre l'impunité qui se généralise dans le domaine des VBG
- ✓ D'instaurer des mécanismes d'assistance judiciaires pour les victimes des VBG
- ✓ De mettre sur pied un organe de suivi des élèves dans les écoles pour constater, confectionner et de transmettre des dossiers sur les VBG subies par les élèves aux organes habilités.
- ✓ De créer un groupe de travail spécifique sur la violence et des centres d'écoute au niveau des écoles en milieu scolaire
- ✓ De protéger les victimes élèves

***Aux intervenants dans le domaine VBG:***

- ✓ De sensibiliser le personnel scolaire et parents sur les typologies des VBG en milieu scolaire, les causes, les conséquences et les méfaits sur la vie en général et sur la vie de l'élève en particulier
- ✓ De coordonner les services offerts pour les victimes et de travailler en synergie
- ✓ De mettre en place des comités d'alerte au niveau des écoles, constitués par les parents et enseignants
- ✓ De collaborer avec les comités de gestion de l'école pour travailler en synergie

- ✓ D'appuyer les filles /femmes dans leurs projets de développement.

***Aux enseignants et autorités scolaires :***

- ✓ Orienter les élèves victimes des VBG selon les violences subies ;
- ✓ Travailler en synergie avec les parents
- ✓ Protéger la victime pour limiter les dégâts.
- ✓ Créer et dynamiser des Clubs stop VBG

***Aux parents :***

- ✓ Soutenir les élèves victimes des VBG y compris leurs filles précocement mères.
- ✓ Dénoncer les auteurs de violences au lieu de régler à l'amiable les forfaits commis à l'encontre des enfants
- ✓ Instaurer l'échange en famille sur des sujets relatifs aux VBG

***Aux élèves :***

- ✓ Briser le silence et de dénoncer les violences subies même provenant des autorités
- ✓ Faire l'effort d'échanger avec les parents et les enseignants sur les problèmes les concernant.

## BIBLIOGRAPHIE

1. AFEV, Etude sur les violences basées sur le genre en province Kirundo, 2013.
2. CEJP, Etudes sur les causes des violences domestiques au Burundi, 2010
3. Code Pénal du Burundi
4. Document du rapport national Beijing +20, 2015
5. Etude sur la problématique des grossesses en cours de scolarité au Burundi, 2006
6. Etude sur les grossesses en milieu scolaire, 2013
7. FAWE, Etude sur l'identification des stéréotypes de genre existant dans l'environnement de l'école primaire, 2003
8. FAWE, Etude sociologique sur les obstacles à la scolarisation des filles au Burundi, 2003
9. Politique Nationale Genre du Burundi 2012-2015, 2012
10. Rapport pays du Burundi sur la mise en œuvre de la déclaration de Kampala relative à la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, 2014
11. Stratégie équité genre en Education, 2012
12. Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, 2009
13. UNICEF, Audit sur le genre dans le secteur de l'éducation au Burundi, 2009

## **ANNEXES**

### **Annexe 1 : Les récits de vie des élèves ayant subi des VBG**

#### ***Récit de vie de Mademoiselle Alice, 23 ans***

Je venais de terminer les humanités générales mais je n'avais pas réussi l'examen d'Etat. Je me suis alors décidée de continuer les études pour avoir un diplôme de formation pédagogique pour être enseignante. J'avais une place dans une école mais je ne trouvais pas de logement. Et à la maison on ne pouvait pas me payer le loyer. Quelqu'un a entendu parler de mon problème et a voulu m'aider, il m'a cherché où loger. C'était une famille avec un seul enfant et ils m'ont accueilli très bien.

Après le premier trimestre, quand j'étais en vacances la maman qui m'hébergeait m'a appelé au téléphone pour me demander « est ce que tu peux revenir et rester t'occuper de ma maison pendant que je visite ma famille ? Je ferai 3 jours » J'ai accepté. Elle est partie et est passée d'abord visiter son mari qui était militaire à Bujumbura. Le soir même, ils m'ont appelé tous les deux pour savoir comment c'était à la maison. J'ai dit que tout allait bien. Le lendemain soir, le mari m'a appelé pour me redemander si j'étais bien à la maison et si j'étais seule. Je lui ai dit qu'il y avait une autre fille avec moi qui était venue me tenir compagnie pendant un moment. Après une heure environ, il était déjà là. J'avais très peur de rester dans la maison seule avec un homme. Il m'a d'abord demandé gentiment de coucher avec lui. J'ai refusé mais il m'a prise de force.

Après un mois, je n'ai plus vu les règles, je l'ai appelé au téléphone pour lui dire cela. Il a dit « est-ce que tu n'étais pas enceinte quand tu es venue chez nous ? Ok, je vais voir comment faire ». J'ai continué à habiter là. Je n'avais pas de problème avec sa femme. Et je n'en parlais à personne. Après deux mois et demi, il m'a encore appelé pour me demander comment c'était. J'ai dit que je continuais à aller à l'école. Il

m'a suggéré de me faire avorter, j'ai refusé parce que je connais les possibles conséquences de l'avortement. J'avais déjà vu une de mes amies en mourir. Alors nous avons gardé ce secret et j'ai continué à aller à l'école. Je savais que si j'en parlais, alors on me renverrait de l'école.

La dame de la maison me demandait plein de choses à faire et je m'exécutais pour tout pour qu'elle ne remarque rien. A six mois de grossesse, j'ai enfin parlé de ma situation. C'était après avoir terminé mon dernier examen. J'en ai parlé à ma tante et à la personne qui m'avait aidé à trouver le logement. Ils en ont parlé alors à celui qui m'avait engrossée. Il n'a pas nié, il a dit qu'il allait m'aider matériellement. Mais quand il est retourné à son travail, il ne nous a plus contactés et lui-même était injoignable au téléphone. Il ne répondait plus. Ma tante m'a alors amené à Bujumbura pour que je ne reste pas seulement avec ma belle-mère et aussi pour aller faire des consultations prénatales.

Arrivée à Bujumbura, j'ai accouché mais nous n'avons plus revu le père de l'enfant. Ma tante a essayé de passer par des collègues de cet homme au camp militaire. Ils ont dit qu'ils allaient le chercher. Finalement ma tante a pu le voir et ils se sont entretenus mais elle ne m'a pas dit ce qu'ils ont dit ensemble. Peut-être l'a-t-il réassurée de sa fausse intention de me soutenir. En fait, l'homme avait demandé un congé pour fuir dès qu'il avait entendu que j'avais accouché. Il voulait fuir pour ne pas devoir faire enregistrer notre enfant à l'état civil. C'était un grave problème pour ma tante car elle savait que si nous gardions cet enfant sans être enregistré, celui-ci n'allait même pas bénéficier des soins gratuits comme les autres enfants en cas de maladie.

Ma tante s'est alors adressé au chef direct du père de l'enfant, c'est-à-dire le commandant du camp militaire, et ce dernier a dit qu'il allait nous aider à retrouver l'homme que nous recherchions. Quand celui-ci est revenu de son congé, le commandant lui a parlé, et il est venu nous chercher, ou plutôt chercher l'enfant. Nous le lui avons refusé parce que l'accouchement avait demandé 150.000fbu qu'il fallait qu'il rembourse d'abord. Aussi, il n'avait rien acheté pour l'enfant, c'est ma tante qui

avait tout acheté. Maintenant je l'aide beaucoup dans les petits travaux ménagers pour qu'elle continue à me supporter.

J'aimerais bien continuer mes études, mais je ne sais pas si ce serait encore possible aujourd'hui. Si je pouvais trouver du travail, je pourrais faire l'Université du soir. Parce que du côté du père de l'enfant, je n'espère rien. Il est même fâché d'avoir été obligé de faire enregistrer l'enfant. Mon enfant ne bénéficie même pas de la mutuelle de santé de son père, j'ai maintes fois fait la requête, mais le père ne bouge même pas son doigt pour nous aider. Mon enfant a maintenant un an.

### ***Récit de vie de Mademoiselle Catherine, 19 ans.***

Je suis une enfant naturelle, je n'ai pas de père, je ne connais pas mes origines. Je suis née et j'ai grandi ici à G... Moi-même j'ai été violée par un policier ici à G... Ce policier travaille ici mais pour le moment il est en congé. J'ai mis au monde ce garçon. C'est son enfant et il le reconnaît mais il ne l'a pas encore officialisé par la procédure administrative.

Le jour où il m'a violée j'allais acheter quelque chose à la boutique et il m'a pris de force, c'était autour de 19h30. Quand je lui ai dit que j'étais enceinte, il me dit de ne le dire à personne parce qu'il pouvait perdre son travail. Il me montrait qu'il m'aimait et il m'a même amené auprès de sa famille. Après avoir mis au monde, il m'a dit de retourner à l'école mais il ne m'a plus assisté en rien, même pas avec du lait pour l'enfant. Je vais retourner à l'école maintenant. Je tire du lait maternel que je laisse à l'enfant

Quand c'est arrivé, je ne l'ai dit à personne parce que j'avais peur, c'était la première fois que je faisais l'amour avec un homme. Et puis j'ai enfanté sans difficulté. Quand j'étais enceinte il m'a donné des habits, des pagnes (ibitenge) et quand j'ai accouché il m'a donné des souliers pour l'enfant. Mais il n'a jamais donné des habits à l'enfant.

Quand on alla visiter sa famille, on n'est pas allé chez eux directement, on est resté chez un ami à lui et il m'a juste montré où sa famille réside

et j'ai trouvé que c'est vrai d'après ses documents. Je ne suis pas arrivée chez ses parents, de peur qu'ils ne me voient, parce que le policier a une autre épouse. J'allais être sa deuxième femme.

Avant tout, il ne me l'avait jamais dit parce que quand il m'a mise enceinte, ce n'était pas par consentement. Il m'a violée. Plus tard quand je lui ai dit qu'il m'a mise enceinte il m'a dit qu'il était soûl à ce moment. Je ne suis pas allée me plaindre parce qu'il m'a montré de l'amour après et j'ai cru qu'il allait s'occuper aussi de notre enfant, mais cela ne fut pas le cas.

Pour l'instant, je demande que mes droits et ceux de mon enfant soient respectés. De toute façon je finirais par abandonner l'école. Même si ma mère est encore en vie, nous sommes très pauvres. Je suis en 8<sup>ème</sup> seulement et j'ai 19 ans.

Je compte déposer plainte contre le père de mon enfant. Mais c'est compliqué parce qu'il le reconnaît comme son enfant et le dit même à ses collègues de la police mais il ne l'aide pas en réalité. S'il voulait nous aider matériellement, il pourrait le faire puisqu'il est policier.

Je voudrais demander que l'on m'aide à faire valoir mes droits et ma dignité et ceux de mon enfant pour que j'aie un meilleur avenir. Les gens pensent qu'il ne m'a pas violée mais que c'était dans le contexte d'un rendez-vous que nous avons pris en commun accord et que cela a peut-être mal tourné. Ils disent cela parce qu'après le viol je ne l'ai pas dénoncé. Mais ce n'est pas le cas. Je n'ai rien dit parce qu'il m'avait averti que si jamais je dis que je suis enceinte il ne va pas le reconnaître parce qu'il serait alors emprisonné et renvoyé de son boulot mais si je ne dis rien, il va aider l'enfant et moi.

Jusqu'à maintenant, il n'a pas encore fait enregistrer notre enfant à l'état civil. Il me dit tout le temps qu'il va le faire mais ne le fait pas. Je ne sais pas si on ne va pas être en retard pour cet enregistrement mais je n'ai même pas les frais de transport pour aller le voir chez lui, il est allé en congé et j'ai appris qu'il a fait un accident et il est resté chez lui.

### ***Récit de vie de Mademoiselle Belyse, 17 ans***

Je suis née enfant naturel et quand ma mère m'amena chez mon père, celui-ci me rejeta et elle m'amena alors dans sa propre famille. Mon grand-père paternel dit alors à mon père de m'aider même si mon père n'avait jamais voulu me reconnaître comme son enfant. Mon papa alla en Tanzanie et quand il revint mon grand-père paternel lui dit de m'aider. Mon grand-père dit à maman de m'amener vivre chez lui parce qu'elle était malade mais maman répliqua que je ne pouvais y aller parce que j'étais habituée à vivre avec la famille de ma mère. Quand ma mère mourut, je fus obligée d'aller vivre chez mon père mais ce n'était pas du tout facile au départ.

Papa avait une autre femme et sept enfants. Au début quand j'y suis arrivée ils me harcelaient, il arrivait qu'ils déchirent mes habits ou les jettent dans les latrines. Je ne sais pas si c'est mon père ou ma marâtre qui était à l'origine de mon harcèlement.

Au début, mon père avait encore de bons sentiments envers moi, mais quand je commençai l'école secondaire, il refusa de m'acheter le matériel scolaire et de payer d'autres frais relatifs à mes études. Sur insistance de mon grand-père, il finit par accepter de payer mon inscription mais à la fin du premier trimestre, il me dit qu'il ne paierait plus un sou pour mes études. Alors ma grand-mère maternelle me prit chez elle mais les conditions de vie chez elle étaient très précaires. Alors J'allais voir une association à Kinindo. L'administrateur de la commune, qui était aussi frère à mon père, promit de m'aider à le convaincre de payer mes études. A la fin des vacances scolaires, je suis allée chez mon père et je m'assis jusqu'à ce qu'il me donna l'argent du matériel scolaire car j'avais déjà porté plainte contre lui.

Quand les vacances arrivaient j'allais chez mon père et quand il y avait de petits travaux à faire je les faisais. J'ai quitté l'école publique car j'ai raté tout un trimestre parce que je ne pouvais obtenir le matériel

scolaire. Finalement une parenté à mon père parvint à avoir une place pour moi à cette école et paya tout pour moi, malheureusement, il a fui maintenant il n'est plus là. Parce que j'avais la meilleure note au test, le directeur a promis de me laisser continuer à étudier ici et m'a même fourni les cahiers.

Mon père a de l'argent pour payer mes études car c'est un commerçant. Mais des fois il me donne, des fois il ne donne rien et là je me plains aux autorités mais actuellement je suis reconnaissante parce que dernièrement, il a promis de m'envoyer trente mille francs. Avec le peu qu'il me donne je suis reconnaissante puisque avant il ne me donnait rien du tout et j'ai survécu.

Je vis avec ma grand-mère qui m'aide comme elle peut. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de nous chercher à manger, ce qui n'est déjà pas facile pour elle, vu que nous sommes quatre petits enfants qui vivons avec elle. Et maintenant elle s'est cassé la jambe elle ne sort plus.

### ***Récit de vie de Mademoiselle Dorine, 16 ans.***

Je m'appelle Dorine, je suis originaire de la commune G..., colline M... de la zone M.... J'ai grandi avec mes parents jusqu'en quatrième primaire mais au moment de passer à la cinquième, je perdis mes parents. J'ai perdu ma mère quand je passais le dernier examen de la quatrième et mon père est mort au mois de mai vers Pâques. Ils sont morts la même année, l'un après l'autre sur une courte période.

Et puis on a passé une semaine dans la maison qu'ils nous ont laissée. Ensuite notre frère nous a récupérés. Nous sommes cinq dans la famille. Mais à sa mort, ma mère m'a laissé un jeune enfant de deux ans et demie, j'allais à l'école avec lui sur mon dos. J'étudiais uniquement l'avant midi et on ne me permettait pas de retourner à l'école l'après-midi. J'ai continué comme cela même en sixième. A un certain moment j'ai commencé à le laisser à la maison. On vivait toujours chez mon frère. Mon frère a une femme et sept enfants.

Je réussis le concours national et j'allai à l'école secondaire. On m'a orienté à M.... Je réussis la septième mais en huitième j'échouai car mon frère nous accablait de travaux domestiques et ne nous laissait aucun moment libre pour pouvoir revoir les notes. Après avoir échoué la huitième, je migrais vers G.... Mais là encore il ne me donnait aucun temps libre pour étudier et j'échouai de nouveau.

Et puis j'allai refaire la huitième à K.... Là je pus réussir et aller en neuvième. Mais c'était un simple coup de chance parce je n'avais toujours pas le temps de prendre les cahiers pour réviser mes notes. J'échouai aussi la neuvième mais la fois suivante je réussis et je passai à la dixième. Mais depuis mon arrivée en neuvième mon frère ne voulait plus me donner même un stylo.

Il avait les moyens de m'acheter le matériel scolaire mais il ne voulait pas qu'on étudie. Il nous disait souvent de laisser tomber nos études pour rester travailler à la maison. Et moi, je disais que rien ne peut me faire abandonner les études. Je parlais de ce problème à mes camarades de classe et certains m'aidaient avec un peu d'argent (200 francs) pour acheter un stylo. Quand je suis allé en dixième à K... là il ne m'a même pas donné un seul cahier ou un stylo toute l'année. Il disait souvent qu'il ne va pas nous laisser étudier, que cela ne sert à rien aux filles d'étudier. J'ai continué à étudier mais quand j'étais malade il ne me faisait pas soigner. Je m'absentais mais j'avais déjà informé le directeur.

C'est alors que durant ce trimestre je suis tombé malade deux semaines avant le test. Je suis allée me faire soigner à G... et à M.... Ce sont les voisins qui m'assistaient avec un peu d'argent. Je suis restée malade deux semaines et quand j'ai récupéré, j'ai voulu aller faire les examens hors-série. Mais il nous a renvoyé de chez lui avec ma petite sœur. C'était un samedi. Le lundi suivant on est allé se plaindre contre lui à la commune mais il est venu après nous, est entré avant nous. Quand il est ressorti, on nous a accueilli mais on nous a dit de finir d'abord les examens et de revenir après, pour les cahiers, on nous renvoya au chef de colline qui nous aida à obtenir les cahiers.

Entretemps, mon frère est allé dire au directeur que je viens de passer deux semaines avec un homme. Le mardi, les professeurs me laissèrent faire l'examen mais le mercredi le directeur me convoqua vers 11h et me dit que je ne pouvais continuer les études alors que je me comportais de façon indigne d'une élève. J'essayai de lui expliquer que c'était faux que j'étais malade durant les deux semaines que mon frère lui avait dit que j'ai passée chez un homme. Il ne voulut pas me croire et me renvoya. J'étais tellement fâchée que je ne pouvais parler à personne les deux jours suivants.

Entretemps les autres continuaient les examens hors-série. Samedi je rencontrai un voisin qui est chargé de la protection des droits de l'homme à Murekerisoni. Il ne connaissait rien de mes problèmes. Il me demanda comment ça allait à l'école et je lui dis que je venais de rater l'année à cause des problèmes cités ci-haut. Il m'amena à Kayanza pour me chercher de l'aide. Dimanche j'arrivai à Kayanza et je restai chez cette bienfaitrice que vous voyez.

Lundi je suis allée à l'école accompagnée de l'autre qui était DPE. Le test devait se faire le mercredi. J'expliquai ma situation, mais entretemps le directeur avait eu le temps de suivre et de constater que ce que mon frère lui avait dit était faux. Il me promit une place pour l'année suivante puisque j'avais déjà ratée l'année en cours.

Au mois d'Août, ma petite sœur fut amenée à Bujumbura. C'est une association des droits de l'homme qui l'a amenée pour qu'elle puisse se reposer. Moi, je restai chez cette bienfaitrice. Puis on nous a ramené chez nous. C'était vendredi, la date je ne m'en rappelle pas. Puis on nous confia de nouveau à notre grand frère en lui disant de nous reprendre et de s'occuper de notre scolarité. Il acquiesça mais je leur dis que même s'il avait fait semblant d'être d'accord il ne ferait rien dans ce sens.

J'allai prendre mes habits chez ma bienfaitrice et je revins ce soir-là. Samedi et dimanche on ne nous donna rien à manger. Lundi on put

manger vers midi. On était encore en vacances. Mardi aussi on est allé travailler aux champs et vers 15h je pris la décision d'aller récupérer les sandales que j'avais laissés chez ma bienfaitrice. Je dus y passer la nuit parce que c'était loin on devait faire un trajet d'au moins deux heures. Entretemps je pensais tout le temps à ma scolarité et mon frère n'en disait rien. Quand je suis allée chez la bienfaitrice je devais aussi en profiter pour chercher le DCE pour lui dire que mon frère ne disait rien à propos de ma scolarité, et j'ai dû y rester deux jours parce que ce n'était pas facile de trouver le DCE. Je suis rentrée vendredi.

Avant d'arriver chez mon frère, des gens me dirent qu'il avait juré que je ne rentrerais pas chez lui. J'arrivai chez lui vers midi et personne ne m'adressa la parole. J'allai chez des voisins et le soir alors que je revenais de puiser de l'eau, le chef de la colline et un autre mushingantahe vinrent me dire que mon frère voulait savoir si j'ai ramené les cahiers d'où je venais et que lui il ne s'en occuperait plus parce que j'étais partie sans lui dire où j'allais. Je leur dis qu'il savait bien où j'étais allée parce que je le lui avais dit. J'en profitai pour leur demander de lui demander de ma part à quelle école il comptait m'envoyer puisque l'année scolaire devait commencer le lundi suivant. Quand le chef de la colline lui parla des cahiers qu'il devait m'acheter mon frère lui répondit qu'il se foutait bien que j'étudie au ciel ou sur la terre cela n'était pas son souci. Il ajouta : « de toutes façons je sais ce que je vais faire au moment opportun ».

Alors j'eus peur de rater encore une année. J'allai le dire au chef de colline mais mon frère le lui avait déjà dit. J'allai chez un autre chef de colline mais lui avait parlé aussi. Je ne savais rien de cela et je continuai à attendre le chef de colline qui ne vint pas. J'allai alors chez lui et il chercha d'autres hommes du village pour l'accompagner voir mon frère. Il était aux champs et quand ils lui dirent qu'ils le cherchaient il leur répondit seulement qu'ils n'avaient rien à lui dire. Ils me donnèrent alors un petit mot que j'amenai chez cette bienfaitrice. Elle appela des gens de Bujumbura. Mon frère appela cette bienfaitrice pour lui dire qu'il viendrait la voir le lendemain matin. Il me dit alors que je devais venir

prendre les cahiers. C'était dimanche et les classes devaient commencer lundi et je n'étais pas encore sûre d'avoir une place à l'école. Le lendemain j'allai voir le directeur mais je ne le vis pas.

Mardi je pus voir le directeur et il m'accorda une place mais me dit que je devais écrire au ministère pour en demander la permission. Cependant j'avais toujours le souci de ne pas avoir de cahiers. Ma bienfaitrice me dit d'aller chercher les cahiers chez mon frère. J'y allai et y passai la nuit. Le lendemain matin mon frère donna les cahiers à l'un de ses enfants et ne me donna rien. Il dit en parlant de moi : « celle-là n'étudie plus. Ressemble-t-elle à quelqu'un qui étudie ? » Vers 8h, ma bienfaitrice appela mon frère pour lui demander s'il m'avait donné les cahiers. Mon frère lui dit qu'il m'avait vu mais que je ne lui avais rien dit. Je lui dis que je venais pour le matériel scolaire. Il me donna sept cahiers et me dit qu'il en achèterait d'autres le vendredi. Je partis avec les sept cahiers. Le vendredi je revins chercher les cahiers qu'il m'avait promis mais je ne parvins pas à le voir. Seulement vendredi, il donna six cahiers à ma petite sœur qui est passée également en dixième. Maintenant je ne sais plus quoi faire.

Annexe 2 :Questionnaire pour les élèves



**IBIBAZO VYEREKYE ABANYESHURE**

**Zingurizainimerojanye n'inyishuyawe**

N°	IBIBAZO
Q01	Province 1. Bujumbura Mairie 2. Kayanza
Q02	Commune 1. Buterere 2. Kabarore 3. Kamenge 4. Kanyosha 5. Kayanza 6. Musaga 7. Rango
Q03	Izinary'Ishule : .....
Q04	Igitsina 1. Umuhungu 2. Umukobwa
Q05	Imyaka y amavuko : .....
Q06	Wigamuyakangahe ? .....
Q07	Urubatse 1. Ndubatse 2. Sinubatse 3. Ibindi( tomora)
Q08	Nimba utubatse, urafiseumwana ? 1. ego 2. oya
Q9	Nimbaufiseumwana, sewuyomwananinde ? 1. Umunyeshuremwigana 2. Umubanyi 3. Umudandazawongaho 4. Umwigishacankeumu encadreur 5. Uwundi( tomora)
Q10	Urafiseabavyeyi ? 1. Oyantanumwe 2. Papa 3. mama 4. Ego bose papa na mama

Q11	Amashureabavyeyibize 1. Ntibacyemwishure 2. Bizeamashurematomato 3. Bizeamashuremakuru( secondaire) 4. Bizekaminuza
Q12	Nindeakurihiraamashure 1. Abavyeyibawe 2. Abo muvukana 3. Incuti 4. Abandi( tomora)
Q13	Harigisabwakugiraaronkeayomahera? 1. Ego 2. Oya
Q14	Ibisabwa ni Ibihe ? ..... ..... .....
Q15	Nayahemabifatiyekubitsinauzi? 1. Gushurashuzakunguvu 2. Gukorakorabijanye n ubushurashuzi 3. Iterabwobaryerekeyeubusambanyi 4. urudandazwarwabantuvyerekeranye n ubusambanyi 5. Kwubakakugahato 6. Ibitutsi 7. Kugokakukizira 8. Kumaramaza 9. Kubura amaheracankeibikoreshovyishure 10. Ibindi( tomora).....
Q16	Nayahemabifatiyekubitsinamukundakubonangaha, muheryekuyakaze cane? ..... ..... .....
Q17	Nayahemabimurayoyobaakorerwakuririshuleryanyu ..... ..... .....
Q18	Ni bande bakoraayomabimuhereyekubayakora cane ( baheinimeroukwowobakurikiranya) Abigisha Abanyeshule b abahungu Abayobozib'amashure Aba encadreurs Abadandaza Abandi( tomora).....
Q19	Aho ayomabiakorerwa 1. Kunzirayokwishure 2. Kwishure 3. Muhirakuwukoraayomabi 4. Muhirakuwukorerwaayomabi 5. Ahandi( tomora).....

Q20	<p>Ayomabikorwa bande cane cane, muheryeyekubabangamiwe cane?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Abanabatagiraabavyeyi</li> <li>2. Abanabarezwe( batabaiwabo)</li> <li>3. Abanab'abakene</li> <li>4. Abanabigabakuze( barengejeimyaka)</li> <li>5. Abanabafiseubumuga</li> <li>6. Abanabadacyeubwengemwishure</li> <li>7. Abandi( tomora).....</li> </ol>
Q21	<p>Muraziabobabamazegukorerwaayomabingahakwishure ?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1.Ego</li> <li>2.Oya</li> </ol>
Q22	<p>Ni nkabangaheKuriyishure kumwaka w ishureuheze?.....</p>
Q23	<p>Abo muzibakoreweamabiyahe ?</p> <p>`.....</p> <p>.....</p>
Q24	<p>Ibitumaayomabikorwa ni ibihe ?:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Kuronkaamanotamabikwishure</li> <li>2. Ubukene</li> <li>3. Kutanganakubakobwa n'abahungu</li> <li>4. Kutamenyainkurukuvyerekeyeayomabi</li> <li>5. Ibindi( tomora).....</li> </ol>
Q25	<p>Wewewobaumazegukorerwaayomabifatiyekubitsina ?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. ego</li> <li>2. oya</li> </ol>
Q26	<p>Nimbaumazekuyakorwa, niyahewakorewe ?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gushurashuzwakunguvu</li> <li>2. Gukorakorwavyerekeyeubushurashuzi</li> <li>3. Iterabwobaryerekeyeubusambanyi</li> <li>4. Kudandazwakuvyerekeyeubusambanyi</li> <li>5. Kuronozwakunguvu</li> <li>6. Ibitutsi</li> <li>7. Kugokakukizira</li> <li>8. Kumaramazwa</li> <li>9. Kukwimaibikoreshovy'ishure</li> <li>10. Ibindi( tomora).....</li> </ol>
Q27	<p>Nigikicatumyehabaizongorane?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Amanotamabikwishure</li> <li>2. Kuronderautwowifashisha</li> <li>3. Kutamenya</li> <li>4. Ibindi( tomora)</li> </ol>
Q28	<p>Nizihenkurikizayomabiuheryeyekuzikundakwibonekeza (Ziheineroukwowobikiriranya)</p> <p>Kudubura Guhebaishure Kuronkaamanota make mwishure Imbanyizitifujwe Kwubakakunguvu Gukororainda Kwirukanwamumuryango Izindi( tomora).....</p>
Q29	<p>Wobaumazekubonaumuntubarikobarakoreraayomabi?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ego</li> </ol>

	2. Oya
Q30	Wacyeuvyifatamwogute? 1. Ntanakimwenakoze 2. Naratabaje 3. Narajanyauwomuntukwamuganga 4. Nararemeshejeuyomuntu 5. Naramufashijemukumurangiraabomufasha 6. Ibindi( tomora)
Q31	Mubonaguteurugerobafashakoabantubahuyenizongorane ? 1. Ntibabafasha 2. Barabafashabukebuke 3. Barabafashabikwiye 4. Barabafasha cane
Q32	Abanyeshurebakoreweayomabi, biroroha ko bagarukakumashure? 1. Ego 2. Oya Nimba arioya ni kuberiki?
Q33	Hokorwaikikugiraayomabiatuzwe?

### Annexe 3 : Questionnaire pour les enseignants



### Questionnaire pour les enseignants

**Encercler la réponse correcte**

N°	Question
Q01	Province 3. Bujumbura Mairie 4. Kayanza
Q02	Commune 8. Buterere 9. Kabarore 10. Kamenge 11. Kanyosha 12. Kayanza 13. Musaga 14. Rango
Q03	Nom de l'établissement scolaire :
Q04	Sexe 3. Masculin 4. Féminin
Q05	Age
Q06	Quelles sont les VBG que vous connaissez ? 1. Viol 2. Harcèlement sexuel 3. Exploitation sexuelle 4. Mariage forcé 5. Insultes 6. Incestes 7. Humiliations 8. pédophilie 9. Liés au manque du matériel scolaire, minerval 10. Autres_ : précisez_____
Q07	Quelles sont celles que vous rencontrez souvent en commençant par la plus courante ?
Q08	Lesquels se produisent dans votre école ?

Q09	<p>Quels sont les auteurs ? ( classer par ordre d'importance )</p> <p>Les enseignants  Les élèves masculins  Le directeur/préfets  Les surveillants/encadreurs  Les commerçants  Les autres (à préciser).....</p>
Q10	<p>Lieu de violences ?</p> <p>6. Sur le chemin de l'école  7. A l'école  8. Au domicile de l'auteur  9. Au domicile de la victime  10. Autre_____</p>
Q11	<p>Quelles sont les victimes ? (par ordre d'importance)</p> <p>8. Les enfants orphelins  9. Les enfants qui vivent chez de tuteurs ( qui n habitent pas chez eux)  10. Les enfants issus des familles pauvres  11. Les enfants plus âgés que la moyenne de la classe  12. Les enfants handicapés  13. Les enfants qui ont de mauvaises notes  14. Autre ( à préciser)...</p>
Q12	<p>Connaissez-vous des victimes dans votre école ?</p> <p>1. Oui  2. Non</p> <p>Si oui, Combien estimez-vous par an ?</p>
Q13	<p>Quelles sont les causes des VBG :</p> <p>6. Faible performance à l'école  7. Faibles moyens de vie  8. Culturels : Inégalités hommes-femmes/filles-garçons  9. Manque d'information sur les VBG  10. Autres ( préciser).....</p>
Q14	<p>Quelles sont les conséquences des VBG ( Classer par ordre d'importance)</p> <p>Redoublement  Abandon d'école  Baisse des résultats scolaires  Grossesses non désirées  Mariage précoce  Avortement  Rejet familial  Autres à préciser</p>
Q15	<p>Avez-vous déjà assisté en direct à une scène de VBG ?</p> <p>3. Oui  4. Non</p>
Q16	<p>Si oui, Comment avez-vous réagi ?</p> <p>7. Je n'ai rien fait  8. Appel au secours  9. Transporter la victime à l'hôpital  10. Appui psycho-social  11. Orientation pour assistance juridique et judiciaire  12. Orientation pour appuyer sa réintégration socio-économique : réintégration scolaire  13. Autre (précisez)_____</p>
Q17	<p>Comment appréciez-vous le niveau de prise en charge des victimes des VBG</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>5. pas du tout satisfaisant</li> <li>6. un peu satisfaisant</li> <li>7. satisfaisant</li> <li>8. très satisfaisant</li> </ul>
Q18	<p>Les élèves victimes des VBG réintègrent-ils facilement l'école ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul> <p>Si non pourquoi ?</p>
Q19	<p>Qu'est ce qu'il faut faire devant la scène d'une VBG ?</p>

## **Annexe 4 : Guide d'entretien pour certains intervenants**



### **Etude sur les violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Kayanza et Bujumbura Mairie**

---

#### **Guide d'entretien**

##### **I. Identification:**

- Province :
- Commune :

##### **II. Thèmes à développer :**

1. Les VBG connues.
2. Les VBG les plus rencontrées .
3. Les auteurs des VBG.
4. les victimes des VBG.
5. Les causes des VBG
6. Les circonstances dans lesquelles les VBG sont commises.
7. Les conséquences des VBG
8. Connaissance des services de prise en charge
9. La réaction en face d'une scène de VBG
10. La réaction appropriée devant la scène d'une VBG
11. Les stratégies pour éradiquer les VBG
12. la contribution des programmes scolaires dans la lutte contre les VBG
13. Votre rôle dans la lutte contre les VBG
14. Les défis en matière de lutte contre les VBG dans les écoles/organisation ( au niveau de la prévention et la prise en charge et de la réintégration des victimes)

## Annexe 5 : Guide de discussion pour les focus groupes



### Etude sur les violences basées sur le genre dans les écoles secondaires de Bujumbura Marie et Kayanza

---

#### **I. Identification du groupe :**

- Province :
- Commune :
- Ecole :
- Groupe (parents ou élèves) :

#### **II. Thèmes à développer :**

1. Les VBG connues.
2. Les VBG les plus rencontrées.
3. Les auteurs des VBG.
4. les victimes des VBG.
5. Les causes des VBG
6. Les circonstances dans lesquelles les VBG sont commises.
7. Les conséquences des VBG
8. Connaissance des services de prise en charge
9. La réaction en face d'une scène de VBG
10. La réaction appropriée devant la scène d'une VBG
11. Les stratégies pour éradiquer les VBG
12. la contribution des programmes scolaires dans la lutte contre les VBG
13. Les défis en matière de lutte contre les VBG dans les écoles ( au niveau de la prévention et la prise en charge et la réintégration de l'école)
14. Le rôle des acteurs éducatifs dans la lutte contre les VBG dans les écoles (Ministère de l'Education, DPE, DCE, Professeurs, Parents) et autres acteurs.